



Sécurité / Emploi Economie / Cohésion sociale / Aménagement du territoire / Modernisation de l'État

RAPPORT D'ACTIVITÉ

des services de l'État dans le Jura

2016





Le mot du préfet

C'est le plaisir et l'honneur qui me conduisent à présenter le rapport d'activité des services de l'État dans le Jura pour l'année 2016. Il retrace les principales actions engagées dans le département et permet de mettre en lumière, de manière synthétique, le rôle de l'État.

Ce rapport témoigne de la diversité des missions des services de l'État dans le Jura et de la pleine implication de leurs agents au profit de l'intérêt général, en faveur de la protection et de la sécurité des biens et des personnes, du développement local, de l'emploi, de la cohésion sociale, de l'environnement et de l'agriculture.

En 2016, face aux attentats perpétrés sur le territoire national, les forces de sécurité et de secours sont restées plus que jamais mobilisées pour assurer la sécurité de tous et pour garantir avec les collectivités locales et les organisateurs, la sécurité des manifestations et rassemblements.

Notre département a assumé toutes ses responsabilités et proposé des réponses adaptées au défi de la crise migratoire.

Dans un contexte d'internationalisation des échanges, les politiques gouvernementales ont été appliquées et les bons leviers ont su être enclenchés pour soutenir les entreprises locales, valoriser le savoir-faire jurassien et favoriser notre compétitivité.

L'année 2016 a également été marquée par la mise en œuvre de politiques en faveur de la ruralité. Afin d'accompagner les territoires ruraux dans la durée, de fédérer les initiatives publiques et les énergies locales, les réflexions autour de l'accessibilité des services au public (SDASAAP, Maisons de services aux publics, numérique) et des contrats de ruralité ont été nourries et traduites par la mise en œuvre de projets porteurs.

Cette stratégie s'inscrit dans la dynamique de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) sur le renforcement des intercommunalités et l'entrée en vigueur au 1er janvier 2017 du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

Ainsi, cette année, les services ont dû non seulement s'adapter à la nouvelle organisation engendrée par la création de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté au 1^{er} janvier 2016, mais aussi se mobiliser pour préparer, en partenariat avec les collectivités territoriales, les évolutions qui accompagnent les réformes de l'intercommunalité et celle de l'organisation infra départementale.

Chaque année, cet exposé constitue un moment fort de dialogue et d'échanges avec les élus du conseil départemental. Je souhaite à cette occasion souligner la vertu des relations nouées entre l'État et les collectivités locales, dont le conseil départemental, mais aussi saluer l'engagement de l'ensemble des fonctionnaires de l'État, lequel permet d'assurer à tous les citoyens un service public de qualité.

Richard VIGNON
Préfet du Jura

SOMMAIRE

Assurer la sécurité des citoyens

1. Garantir la sécurité des personnes et des biens.....page 5

- A. La mise en œuvre de l'état d'urgence
- B. Vigipirate
- C. La prévention de la radicalisation
- D. La lutte contre la délinquance
- E. La lutte contre la fraude
- F. Les moyens financiers pour assurer la sécurité des personnes et des biens

2. Anticiper et gérer les risques.....page 9

- A. La préparation aux crises
- B. La prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
- C. La gestion de crise ou de post-crise
- D. Les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

3. Lutter contre l'insécurité routière.....page 11

- A. Bilan 2016 de la sécurité routière
- B. La réforme de l'examen théorique du permis de conduire

4. Veiller à la sécurité sanitaire et alimentaire des populations ...page 14

- A. La surveillance des maladies animales
- B. L'activité de contrôle dans le secteur sanitaire
- C. Une illustration : les abattoirs

Promouvoir l'emploi et le développement économique

1. Faciliter l'accès à l'emploi..... page 16

- A. La situation de l'emploi dans le département
- B. Les mesures en faveur de l'emploi
- C. Le loi-travail : les élections TPE – PME

2. Encourager l'activité économique sur le territoire.....page 20

- A. Soutenir les entreprises en difficulté
- B. Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi
- C. Le bilan de l'activité économique

3. Soutenir le secteur agricole.....page 23

- A. L'accompagnement des agriculteurs en difficulté
- B. La révision des zones défavorisées simples
- C. Les zones vulnérables aux nitrates

Garantir la cohésion sociale

1. Renforcer la cohésion sociale.....page 25

- A. La politique de la ville et la rénovation urbaine
- B. Le volet rénovation de la politique de la ville : ANRU

SOMMAIRE

2. Lutter contre l'exclusion.....page 26

- A. Accompagner l'insertion par l'activité économique
- B. Soutenir les ménages en difficulté financière
- C. Améliorer l'accessibilité aux établissements publics
- D. Encourager la scolarisation des élèves handicapés
- E. Assurer la reconnaissance des anciens combattants et des victimes de guerre

3. Développer le logement social, lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.....page 31

- A. Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
- B. Garantir l'accueil des demandeurs d'asile
- C. Le programme « habiter mieux »
- D. La réorganisation des offices publics de l'habitat

4. Promouvoir la jeunesse et la citoyenneté.....page 33

- A. Le service civique
- B. L'éducation à la citoyenneté et à la laïcité : mobilisation de l'école pour les valeurs de la République
- C. La remise des prix du Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD)

5. L'accès à la culture pour tous page 35

- A. La rénovation du théâtre et de La Fabrique de Dole
- B. Les Scènes du Jura

6. Le sport, facteur de cohésion..... page 37

Aménager et préserver durablement le territoire

1. Accompagner les collectivités territoriales.....page 38

- A. Une nouvelle organisation territoriale
- B. Soutenir les territoires ruraux
- C. Soutenir financièrement les territoires

2. Préparer la transition écologique et énergétique.....page 48

- A. Protéger la ressource en eau et préserver la qualité des milieux aquatiques
- B. Préserver l'environnement

Modernisation de l'Etat

1. Simplifier le service rendu aux usagers.....page 50

- A. Simplification des démarches administratives pour l'ensemble des usagers
- B. Dématérialisation entre collectivités et comptables publics
- C. Déploiement de la facturation électronique et de la dématérialisation des avis des sommes à payer
- D. Développement du numérique dans les écoles

2. S'appuyer sur les nouvelles technologies pour se réorganiser : le plan préfecture nouvelle génération (PPNG).....page 54

Les services de l'Etat dans le Jura



Assurer la sécurité des citoyens

1. Garantir la sécurité des personnes et des biens

A. La mise en œuvre de l'état d'urgence

La menace terroriste demeure à un niveau très élevé en France comme à l'étranger, à l'égard de nos ressortissants comme de nos intérêts. À la suite des attentats de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray de juillet 2016, le Parlement a prolongé, le 21 juillet 2016, l'état d'urgence pour une durée de 6 mois et à nouveau le 19 décembre 2016 jusqu'au 15 juillet 2017.

Dans le cadre de ce dispositif, 4 perquisitions administratives (article 11 de la loi de 1955 modifiée) ont été effectuées en 2016 sur le département. Il n'y a eu aucune mesure d'assignation à résidence (article 6 de la loi de 1955 modifiée).

B. Vigipirate

LES NIVEAUX VIGIPIRATE

	<p>URGENCE ATTENTAT vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat</p> <p>Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique</p> <p>Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat</p> <p>Mesures exceptionnelles d'alerte de la population</p> <p>Durée limitée à la gestion de crise</p>
	<p>SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT face à un niveau élevé de la menace terroriste</p> <p>Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier</p> <p>Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles</p> <p>Pas de limite de temps définie</p>
	<p>VIGILANCE</p> <p>Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu</p> <p>Nombreuses mesures permanentes de sécurité</p>

Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/vigipirate

GOUVERNEMENT.fr

Les différents attentats survenus en France en 2015 et en 2016 et la persistance d'une menace terroriste élevée et protéiforme ont conduit au renforcement des mesures Vigipirate mises en œuvre dans les lieux très fréquentés (centres commerciaux et centres de vacances saisonniers notamment), les manifestations civiles ou religieuses (sportives, festives, musicales), les transports collectifs (aéroport de Dole-Jura, gares ferroviaires) et les établissements industriels sensibles.

Ainsi, le nouveau plan Vigipirate adopté le 1er décembre 2016 a conduit au rappel des mesures déjà en vigueur dans le cadre de la posture permanente de sécurité, mais aussi en des actions :

- d'information (en sus des guides sectoriels nationaux, diffusion et mise à disposition de fiches de recommandations pour les organisateurs de manifestations et responsables de certains établissements recevant du public),
- de sensibilisation et de vigilance (notamment, lors et l'adoption sur l'ensemble du territoire national du niveau "sécurité renforcée – risque attentat")
- de diffusion de consignes et de recommandations en matière de prévention et de protection ciblées sur les vulnérabilités locales identifiées.

Le dispositif Vigipirate fait l'objet de changement de posture chaque trimestre.

C. La prévention de la radicalisation

La prévention de la radicalisation est une préoccupation majeure depuis le printemps 2014, date de la mise en place du numéro vert permettant des signalements (0 800 005 696) .

Près de 25 signalements ont été examinés dont 7 issus de la plateforme dédiée (CNAPR). Les autres sont à l'initiative des services de sécurité ou des partenaires.

Une cellule de suivi se réunit de manière régulière et examine la situation des personnes qui seraient en voie de se radicaliser. Les collectivités locales sont associées à ces cellules.

D. La lutte contre la délinquance

◆ Bilan

Les atteintes aux biens (vols avec ou sans violences et aux destructions et dégradations) sont en **diminution de 3 %** par rapport à 2015, avec un **nombre de faits enregistrés de 4 843** contre 4 983 en 2015.

Le taux d'élucidation des atteintes aux biens est de 19%, soit en légère augmentation par rapport à 2015 (18%).

- Les vols sans violence (vols de voiture, cambriolages, vols à la tire) ont enregistré une diminution de 3% dans le département (au niveau national, la tendance est une légère hausse de +2%) avec 4310 faits enregistrés en 2016, contre 4 430 en 2015. A noter également qu'en tendance pluriannuelle, ce phénomène est en baisse continue depuis 2012 (en 2012, le nombre de faits constatés était de 4 616).
 - ▶ Les vols liés aux véhicules à moteur (vols de véhicules, dans les véhicules et accessoires sur automobiles) sont en baisse de 10% avec 1 083 faits contre 1 208 en 2015.
 - ▶ Les cambriolages (tous lieux confondus) sont en baisse annuelle de 4 % dans le département, portant le nombre de cambriolages à 1 053 par an (contre 1096 en 2015).
- Le nombre de vols avec violence est stable, passant de 69 faits en 2015 à 70 pour 2016. La tendance à la baisse, observée depuis 2012, semble se pérenniser.
- Le nombre de destructions et dégradations est en légère hausse par rapport à l'année dernière, avec 463 faits contre 484 en 2015. Le nombre de faits enregistrés est en constante diminution depuis 2012 (566 faits).



Les atteintes volontaires à l'intégrité physique marquent une légère augmentation, à l'instar des tendances nationales.

Ces faits sont en augmentation annuelle de 15 % avec près de 1 376 faits enregistrés (1 049 en 2012). Cette augmentation des atteintes volontaires physiques s'explique par une hausse des signalements des violences intrafamiliales et des menaces verbales ou sur les réseaux sociaux.

Les escroqueries et infractions économiques et financières : en hausse de 2 %

Ce phénomène reste à un niveau élevé et suit l'évolution des modes de vie et de consommation, notamment avec le développement du commerce en ligne, ce qui complique les investigations et interpellations s'agissant de méfaits souvent commis depuis l'étranger. Il faut souligner que cette augmentation intervient après une baisse en 2015 (1 045 faits cette année contre 1 020 en 2015 et 1 233 en 2014).

◆ Les moyens



En ce qui concerne la lutte contre les cambriolages, police et gendarmerie ont poursuivi et intensifié leurs actions par une **présence renforcée sur le territoire** : contrôle des axes stratégiques, conseils aux responsables d'établissements industriels et commerciaux par le biais des référents sûreté notamment.

Le dispositif « **participation citoyenne** », entre les forces de gendarmerie et les communes, a été mis en œuvre dans le département du Jura par 12 communes en 2016. Le préfet Jacques QUASTANA a signé ces premières conventions le 13 juillet 2016 en présence des maires concernés. Dans la continuité, le préfet Richard VIGNON a signé 5 nouvelles conventions en janvier 2017.

La **lutte contre les violences intrafamiliales a été marquée en 2016** par la priorité donnée à la pérennisation de l'action de l'intervenante sociale en gendarmerie et police.

La lutte contre les infractions économiques et financières a quant à elle été renforcée par des actions de contrôles concertés par les différents services de l'État menées en lien avec le **CODAF** (comité départemental anti-fraude).

La clef d'une politique de lutte contre la délinquance efficace réside dans la **mobilisation de tous** les partenaires institutionnels, **et notamment** :

- les communes, via les polices municipales, les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance pour les villes les plus importantes, la mise en place de la vidéoprotection, la mobilisation pour la signature de protocole de participation citoyenne pour des voisins vigilants...
- ... mais aussi l'ensemble de nos concitoyens.

L'accent a ainsi été mis sur les **actions de communication et les campagnes de prévention**, qu'elles concernent la lutte contre les cambriolages (rappel des gestes de sécurisation et d'alerte...), la sécurité routière ou les violences intrafamiliales.

Les créations de postes supplémentaires sur le département ont permis de renforcer la présence des forces de l'ordre. Au titre du pacte de sécurité annoncé par le Président de la République et des 5000 emplois créés sur 2016/2017 à l'échelle nationale, le Jura a bénéficié de 9 emplois créés en gendarmerie.

L'installation d'un système de **vidéoprotection** dans des lieux ou établissements ouverts au public ou sur la voie publique est strictement encadrée par la loi du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité. Sauf exception en matière de défense nationale ou dans des cas d'urgence expressément prévus par le code de la sécurité intérieure, la commission départementale de vidéoprotection est consultée préalablement à la décision du préfet sur toutes les demandes. Cette instance s'est réunie à 4 reprises en 2016, à raison d'une réunion par trimestre.

202 autorisations ont été délivrées en 2016 contre 149 en 2015, soit 53 dossiers supplémentaires. Elles concernent :

- 121 primo-demandes
- 26 demandes de modification d'un système existant autorisé
- 55 demandes de renouvellement d'autorisation

Nombre total de caméras implantées dans le département du Jura pour lesquelles les autorisations sont en cours de validité : environ 5 300.

Les collectivités territoriales dotées de dispositifs de vidéoprotection

15 communes

Abergement la Ronce
Beaume les Messieurs
Baverans
Champagnole
Dole
Les Rousses
Lons le Saunier
Marnoz
Morez
Mouchard
Poligny
Saint-Claude
Salins les Bains
Sampans
Tavaux

4 EPCI

ECLA
Grand Dole
CC du Pays de Salins
Conseil départemental

E. La lutte contre la fraude

Dans le Jura et à ce jour, 18 services constituent le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) et participent activement aux réunions restreintes chaque trimestre, sous la présidence du procureur de la République. Les réunions semestrielles en CODAF plénier, sous la co-présidence du préfet et du procureur de la République, sont l'occasion d'effectuer les bilans des opérations menées au titre de l'année, d'analyser la verbalisation issue du traitement automatisé des données et études sur l'économie souterraine (TADEES), mais également de présenter les jugements.

Au titre de l'année 2016, 45 dossiers de signalements ont été examinés en CODAF Restreint, dont 27 sont clôturés (51 dossiers examinés en 2015). Par ailleurs 35 fiches actions ont été transmises à la Direction Nationale de Lutte contre la Fraude contre 26 en 2015. Parmi ces 35 fiches actions 28 concernaient du travail dissimulé, 2 des fraudes aux prestations sociales, 2 des fraudes fiscales. Ces actions ont été menés dans plusieurs secteurs d'activités tel le transport routier de marchandises (19), travaux agricoles (4), BTP (3)...

En ce qui concerne la lutte contre le travail illégal 29 procédures ont été dressées. Là aussi cela concerne plusieurs secteurs d'activité, l'industrie(4), la construction /BTP(7), le commerce(6), les transports (3)... Plusieurs services sont à l'origine de ces procédures , la gendarmerie (9), l'URSSAF(9) , la DDPAF(7), la DIRECCTE/IT (2), la douane (1) ou encore la MSA (1).

À noter que 37 % des procédures sont issues d'opérations conjointes, bien au-delà de l'objectif national fixé à 25 %. Le total des préjudices au titre de l'année 2016 s'élève à minima à 731 082 € sachant que ce chiffre ne donne une image que partielle dans la mesure ou en raison d'investigations complémentaires, certains montants ne sont pas encore connus à ce jour.

F. Les moyens financiers pour assurer la sécurité des personnes et des biens

◆ Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation - FIPDR 2016

FIPDR Prévention : 71398 €

Ces crédits ont permis de subventionner 10 actions présentées par les collectivités locales et 4 par les associations.

Trois thèmes ont été retenus, en accord avec le plan national de la délinquance :

- actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance : 5
- actions de prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes : 3
- amélioration de la tranquillité publique : 2

FIPDR Vidéoprotection : 145 747 €

Plusieurs communes du département ont déposé des dossiers de demande de crédits pour l'installation d'un système de vidéoprotection ou pour le compléter.

La commune de Champagnole a pu bénéficier d'un montant de 37 698 € et la commune de Dole de 108 049 €.

Le dossier déposé par la commune de Saint-Claude a conduit à un financement par l'Etat de 154 376 € (décision en date du 28 avril 2017).

FIPDR Sécurisation des sites sensibles : 34 383 €

Face à la recrudescence d'actes d'incivilités ou de dégradations d'édifices culturels, l'Etat a mis à disposition une enveloppe pour renforcer la protection de ces sites. A ce titre, l'association culturelle franco-turque a déposé deux dossiers de financement d'une clôture et d'un système de vidéoprotection. Projets financés à hauteur de 34 383 €.

♦ **Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives - MILDECA 2016 : 31 002 €**

- 38 demandes ont été présentées par 25 porteurs de projets (16 établissements scolaires, 6 associations et 3 collectivités territoriales) pour un montant total de 67 833 €.
- 22 actions ont été financées émanant de 11 établissements scolaires, de 3 collectivités locales et de 3 associations. Ces actions concernaient en majeure partie les produits stupéfiants, le tabac et l'alcool et visaient en majorité les jeunes et leurs encadrants.

2. Anticiper et gérer les risques

A. La préparation aux crises

En matière de planification ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile), le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) a actualisé :

- les dispositions générales ;
- les dispositions spécifiques « Secours en milieu montagneux ».

Le SIDPC a poursuivi son action et assiste les maires dans l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS).

Au 31 décembre 2016, **162 des 176 communes (92%), en ayant l'obligation légale, ont réalisé leur PCS**

Dans le cadre du déploiement du Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP), le SIDPC a procédé à la réception des 4 dernières sirènes dans les communes de Saint-Claude, Salins-les-Bains, et Vaux-les-Saint-Claude. Au final, ce dispositif d'alerte des populations en cas de crise comprend 12 sirènes, réparties sur 8 communes, situées dans trois bassins de risques identifiés à « enjeux fort » (risque industriel et inondation à cinétique rapide).

En matière de secourisme, le SIDPC a assuré l'organisation, en liaison avec les organismes de formation, plusieurs sessions d'examen : trois BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique avec 38 reçus) et un BNPSN (brevet national de pisteur secouriste – option ski nordique avec 15 reçus).

B. La prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)

En augmentation régulière, cette activité exercée en étroite collaboration avec les officiers préventionnistes du SDIS, a donné lieu en 2016 à :

- ⇒ 14 visites d'ouverture et réception de travaux d'ERP de 1ère catégorie (+1 500 personnes) ;
- ⇒ 261 visites périodiques de :
 - 4 ERP de 1ère catégorie ;
 - 33 ERP de 2ème catégorie ;
 - 60 ERP de 3ème catégorie ;
 - 90 ERP de 4ème catégorie ;
 - 74 ERP de 5ème catégorie à sommeil.

Au 31 décembre 2016, le nombre d'ERP fonctionnant sous avis défavorable s'établit à 101 (en augmentation de 13,48% par rapport à 2015).

C. La gestion de crise ou de post-crise



La préfecture a recouru à onze reprises au système automatisé d'alerte (par téléphone, mail ou SMS) pour alerter les maires et les services concernés de l'existence de risques météorologiques (neige et verglas, vent violent, orages, fortes pluies, canicule).

Le SIDPC a organisé trois exercices de défense et de sécurité civile sur les thématiques suivantes :

- Accident en milieu montagneux ;
- Alerte à la bombe dans un établissement scolaire ;
- Epizootie majeure.

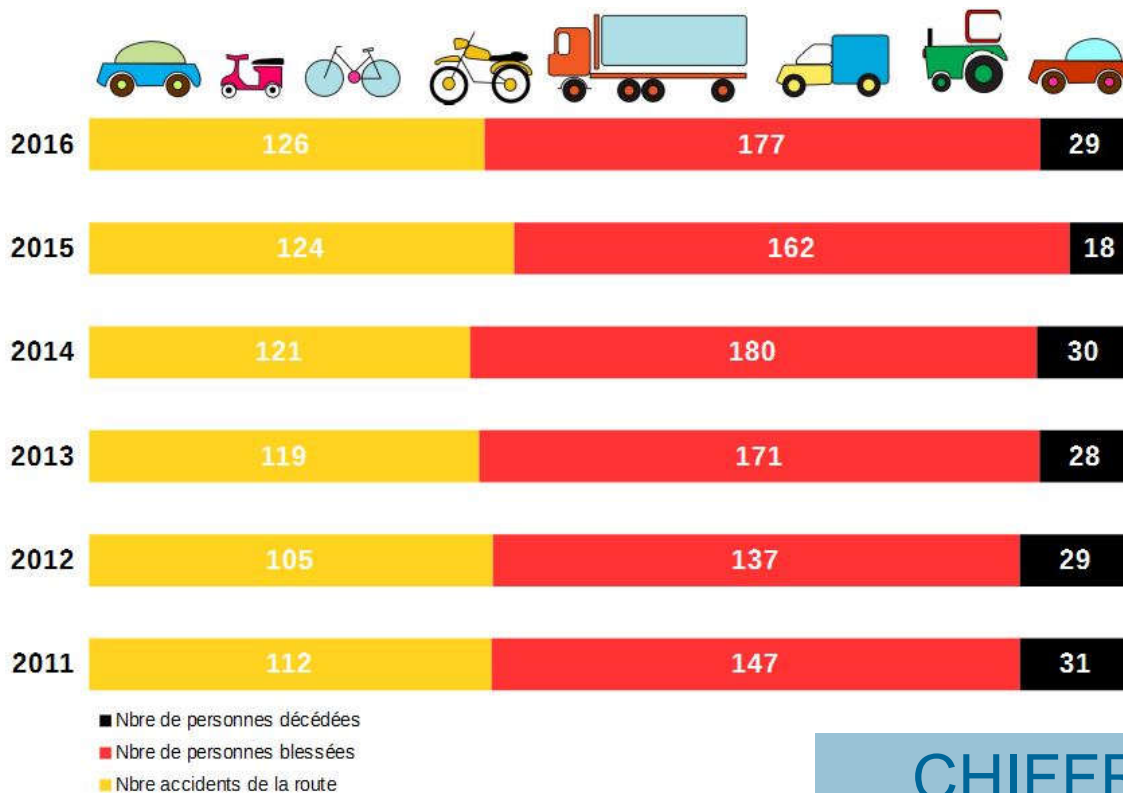
D. Les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Les conditions climatiques du printemps 2016 (fortes précipitations) ont impacté **30 communes** et généré autant de demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

- 11 communes (CONLIEGE, COURLANS, LAVIGNY, LONS LE SAUNIER, MONTAIGU, MONTAIN, MONTMOROT, OUSSIÈRES, PERRIGNY, REVIGNY, VERNANTOIS) de la région lédonienne et DOLE pour les inondations par ruissellement et coulée de boue associée et par débordement de cours d'eau (La Vallière, La Sorne et leurs affluents) du 13 mai 2016 (phénomène de pluie-inondation supra-décennal sur le secteur lédonien) => *reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 11 communes* ;
- 1 commune (NEVY SUR SEILLE) pour des inondations par ruissellement et coulée de boue associée et par débordement de cours d'eau du 14 mai 2016 => *non reconnaissance* ;
- 3 communes (OUGNEY, THERVAY et VITREUX) pour des inondations par ruissellement et coulée de boue associée du 14 juin 2016 (suite à un épisode pluvieux significatif) => *non reconnaissance* ;
- 1 commune (CHOISEY) pour des inondations par ruissellement et coulée de boue associée et pour un mouvement de terrain consécutifs à un épisode orageux du 18 juin 2016 => *reconnaissance uniquement pour le mouvement de terrain* ;
- 14 communes (AIGLEPIERRE, ARBOIS, ARSURES (LES), CHÂÎNÉE DES COUPIS (LA), IVREY, MARNOZ, MONTIGNY LES ARSURES, MONTMARLON, PRETIN, PUPILLIN, SAIZENAY, SALINS LES BAINS, SOUVANS, VILLETTE LES ARBOIS) pour des inondations par ruissellement et coulée de boue associée suite à un intense épisode pluvio-orageux des 24 et 25 juin 2016 sur le nord-est du département => *reconnaissance pour 9 communes*.

3. Lutter contre l'insécurité routière

A. Bilan 2016 de la sécurité routière : une tendance défavorable dans le Jura



Une stabilisation du nombre d'accidents au titre de l'année 2016 est constatée par rapport à 2015 mais accuse une légère augmentation de près de 5 % par rapport à la même période en 2014.

Le nombre de victimes de la route a fortement augmenté, passant de 18 en 2015, année atypique, à 29 et le nombre de blessés est passé de 162 à 177.

Plusieurs facteurs peuvent être mis en avant pour expliquer les résultats défavorables enregistrés en 2016 :

- Des conditions climatiques plus défavorables qu'en 2015
- Des accidents mortels liés à des fautes de comportement
- 8 des personnes décédées ne portaient pas de ceinture de sécurité

La vitesse, qu'elle soit en excès ou inadaptée, est la source de 15 des 29 accidents mortels et l'alcool est à l'origine de 6 accidents mortels.

Par ailleurs, il ressort que les usagers vulnérables sont les premières victimes de la route :

- **Les jeunes** sont particulièrement touchés : 9 victimes avaient moins de 25 ans (dont 1 mineure)
- 4 victimes étaient **des motards**

CHIFFRES CLES

176 blessés

162 en 2015 et 180 en 2014
 ► une augmentation de 8 %

29 morts

18 en 2015

+44 % d'augmenta-

tion du nombre de flashes des radars fixes dans le Jura

Évolutions et motifs des suspensions de permis

	Alcool	Stupéfiants	Vitesse	Autre	Total
2015	528	256	310	3	1097
2016	534	291	391	12	1228
Evolution	-1%	14%	26%	300%	12%

Au titre de l'année 2016, le nombre de suspensions administratives est en progression de 12 %.

Cette progression est assez inédite au regard des années précédentes ; il convient par ailleurs de noter que le nombre de suspensions administratives prises pour la vitesse a augmenté de 26% en 2016 par rapport à 2015.



Les radars dans le Jura

Le parc des radars compte **18 implantations fixes**.

En 2016, 6 radars fixes sont passés à double sens portant le nombre de **radars double sens à 8**.

2 nouveaux radars devraient passer à double sens en 2017.

79 979 infractions ont été relevées par les radars fixes.

Par ailleurs, en juin 2016, et conformément au plan national, arrêté lors du Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) du 2 octobre 2015, un axe, la N83 entre la jonction de l'A391 et de la N83 jusqu'à la limite du département du Doubs, soit une portion de 33 km, a fait l'objet d'une sécurisation, par la mise en place de deux radars mobiles.

Ainsi, sur ces 33 km de routes, ces 2 radars autonomes déplaçables peuvent être positionnés sur 13 emplacements.

Pour ces **2 seuls radars, 27 180 infractions ont été relevées** sur les 6 derniers mois de l'année 2016.



B. La réforme de l'examen théorique du permis de conduire

Résultats de l'examen du Code dans le Jura en 2016

70,25 % de réussite à l'examen théorique en 1ère présentation contre 73,50 % au niveau national

5128 examens présentés en 2016 dans Le Jura

Le délai moyen de première présentation à l'examen pratique du permis B est de 50 jours (contre 69 jours au niveau national)

Le candidat doit toujours répondre correctement à 35 questions sur 40 pour réussir l'examen théorique général du permis de conduire (épreuve du « code »). Toutefois, les questions et modalités de cet examen ont évolué afin de **l'orienter davantage sur le comportement au volant et de réduire le délai de présentation à l'examen.**

La nouvelle banque de questions intègre 1 000 nouveaux visuels et vise à améliorer la formation des conducteurs novices, population particulièrement à risque. Ainsi, l'examen est plus réaliste pour les candidats qui doivent à la fois connaître les règles du code de la route et comprendre pourquoi elles ont été mises en place.

Les questions sont réparties en 9 thèmes comportant différentes sous-familles, notamment celles concernant les gestes de premier secours ou la circulation inter-files des motards :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

L'organisation et la surveillance de l'épreuve théorique générale ont été externalisées à compter du 13 juin 2016 au niveau national. Plusieurs organismes ont été agréés pour effectuer cette mission.

En 2016, pour le département du Jura, la Poste et SGS ont été les seuls à s'implanter. Les services de l'État (DDT) ont continué à organiser des épreuves théoriques générales le temps que les opérateurs privés s'organisent et puissent proposer un nombre de places d'examen permettant de couvrir les besoins.

Par ailleurs, l'État demeurera compétent pour les publics particuliers pour lesquels l'épreuve théorique générale doit être aménagée.

4. Veiller à la sécurité sanitaire et alimentaire des populations

A. La surveillance des maladies animales

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) participe à l'organisation et à la coordination d'un dispositif de surveillance de nombreuses maladies animales, auquel collaborent le Groupement de Défense Sanitaire, les vétérinaires praticiens habilités ou mandatés par l'État et les laboratoires publics.

Ce dispositif couvre de nombreuses espèces animales (bovins, ovins, caprins, porcs, volailles, équidés, animaux de compagnie, poissons, abeilles, faune sauvage). Il vise à détecter précocement l'apparition de maladies animales représentant un enjeu important pour la santé publique ou l'économie des filières animales.

- 118 suspicions ont été détectées en 2016 (tuberculose, brucellose, encéphalopathie spongiforme bovine, tremblante ovine et caprine, rage...).
- 52 foyers de maladies ont été confirmés : un rucher atteint de loque américaine sur le secteur de Saint-Claude et 51 élevages bovins touchés par la FCO (fièvre catarrhale ovine).

La fièvre catarrhale ovine (FCO) a fortement mobilisé la DDCSPP, chargée de l'organisation et du suivi des campagnes de vaccination et de dépistage dans les troupeaux, de la surveillance du moucheron vecteur de la maladie, de la gestion des suspicions et cas confirmés, ainsi que de la certification sanitaire des bovins, nécessaire au maintien des débouchés à l'export malgré la perte par la France de son statut sanitaire indemne de FCO.

Dans la filière avicole, **deux épisodes d'influenza aviaire** ont marqué la France en début et en fin d'année 2016. Bien que le **département du Jura n'ait pas été directement touché** par la maladie, la situation sanitaire préoccupante à l'échelle nationale et européenne a nécessité un fort investissement des services de l'État, notamment pour informer les élus, les vétérinaires, les éleveurs et le grand public sur les évolutions successives du niveau de

B. L'activité de contrôle dans le secteur sanitaire



266 inspections et prélèvements ont été réalisés par la DDCSPP chez des détenteurs d'animaux ou de sous-produits animaux pour veiller au respect des règles en vigueur en matière de bien-être animal, d'identification et de traçabilité, de lutte contre les dangers sanitaires, d'utilisation de médicaments vétérinaires et d'anabolisants, de contamination des denrées, de gestion des cadavres et sous-produits animaux, de prévention des pollutions et nuisances, de détention, vente et présentation au public d'animaux de la faune sauvage. Ces inspections ont été soit programmées en fonction d'une analyse de risque, soit diligentées à la suite d'une plainte ou d'un signalement.

335 dossiers d'enquête et d'information et 471 contrôles ont été traités pour veiller à la qualité de l'information du consommateur et au respect de ses droits, lutter contre les fraudes et les pratiques déloyales qui faussent la concurrence entre opérateurs et trompent le consommateur.

410 réclamations (90 accueils physiques et 320 saisines par courrier) ont été traitées et gérées dans le cadre de la mission d'accueil des consommateurs et des professionnels.

182 inspections relatives à la sécurité sanitaire des aliments ont été réalisées dans les établissements de production alimentaire agréés, notamment abattoirs, établissements de la filière laitière et établissements de restauration collective.

6085 prélèvements, dont notamment 5700 pour la recherche de trichines dans les abattoirs et 385 pour la déclinaison des plans nationaux de recherche et de contrôle, ont été effectués.

8 alertes liées à la présence de germes pathogènes (salmonelle, listeria) et 8 Toxi-Infections Alimentaires Collectives ont été gérées.

Garante du respect des normes sanitaires régissant les mouvements internationaux de denrées alimentaires, d'animaux vivants, de produits génétiques et de sous-produits animaux, la DDCSPP a également délivré 2511 certificats sanitaires aux entreprises exportatrices en 2016.

C. Une illustration : les abattoirs

Le département compte deux abattoirs de petite capacité (Lons-le-Saunier / Perrigny : 6000 tonnes; Equevillon : 1500 tonnes). L'essentiel du tonnage de l'abattoir d'Equevillon (80 %) est réalisé grâce à l'abattage d'équidés, ce qui en fait le premier abattoir de cette espèce en France.

En 2016, en plus des inspections régulières, chaque abattoir a fait l'objet d'un audit complet « protection animale ». L'abattoir d'Equevillon a été visité par un référent national abattoirs.

En cours d'année, l'inspection permanente exercée par la DDCSPP a donné lieu à :

- 13 avertissements en matière d'hygiène ou de protection animale.
- 1 procès-verbal à un apporteur au titre de la protection animale.
- une dizaine d'avertissements au titre de l'ICA (information de la chaîne alimentaire : information sur les traitements médicamenteux des animaux et leur état sanitaire).
- une pression maintenue sur les éleveurs amenant des animaux sales (risques de contamination de la viande) avec la rédaction de 22 avertissements.
- une pression continue sur l'abattoir et les apporteurs de chevaux pour veiller à l'identification des équidés, nécessaire à la traçabilité des produits.

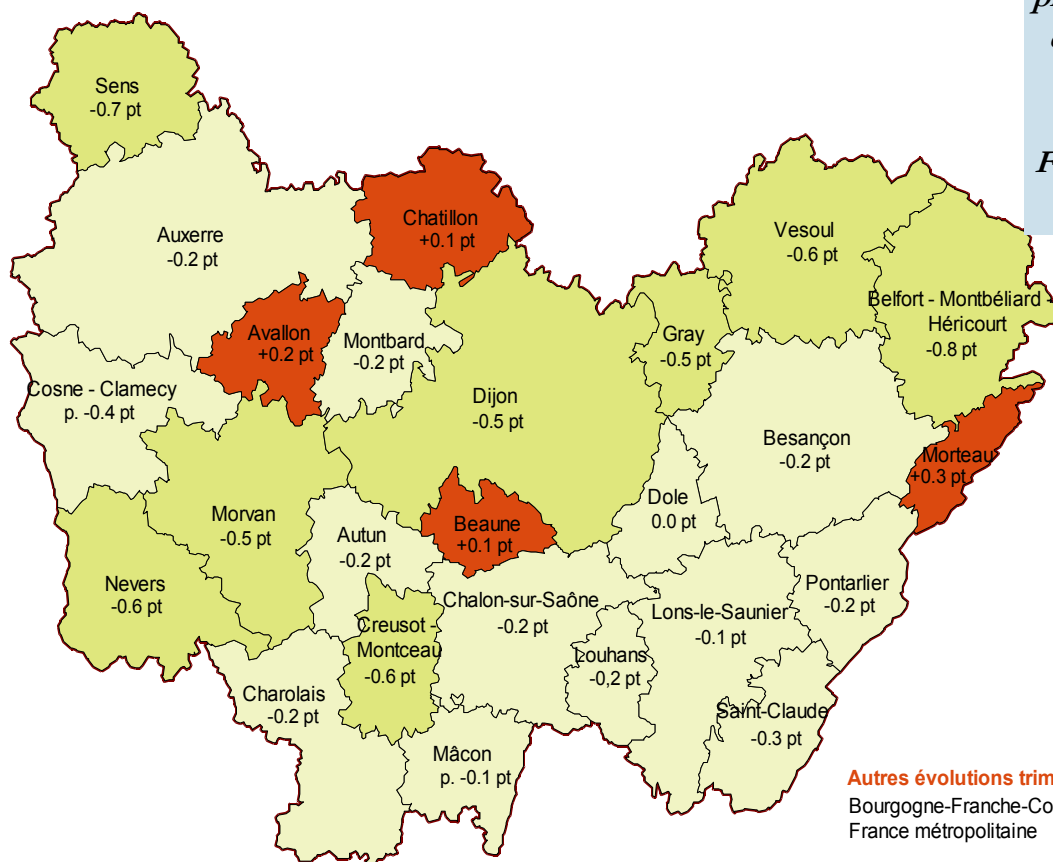


Promouvoir l'emploi et le développement économique

1. Faciliter l'accès à l'emploi

A. La situation de l'emploi dans le département

Évolution annuelle du taux de chômage localisé (3T2016/3T2015)
en Bourgogne-Franche-Comté par zone d'emploi (en point)



Le taux de chômage jurassien est le plus faible des 8 départements de la région Bourgogne-Franche-Comté

Autres évolutions trimestrielles :

Bourgogne-Franche-Comté : -0.4 pt
France métropolitaine : -0.4 pt

Source : INSEE, Taux corrigés des variations saisonnières

(p.=pour la partie de la zone d'emploi située en Bourgogne-Franche-Comté)

Les chiffres du chômage ont été meilleurs dans le département en 2016 :

- une baisse de l'ordre de – 2 % par rapport à 2015,
- un taux de chômage à la fin du 3^e trimestre moins élevé dans le département (7,7 %) qu'au niveau national (9,7 %) et régional (9 %). Le taux de chômage jurassien est le plus faible des 8 départements de la nouvelle région.
- 1070 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A en décembre 2016.

Les principales caractéristiques suivantes ont été observées :

- le chômage concerne davantage les hommes (52,7%) que les femmes (43,7%). Cependant, la demande d'emploi diminue plus nettement pour les hommes (-5,1 %*) que pour les femmes (- 3,8 %*).
- une forte diminution des demandeurs d'emploi « jeunes » (âgés de moins de 25 ans) :- 12,1 %*.
- une sensible diminution pour les publics âgés de 25 à 49 ans (- 6,9 %*) ;
- en revanche, une nette dégradation du taux de chômage est constatée chez les publics âgés de 50 ans et plus (+ 5,3 %*).

(* par rapport à 2015)

En 2016, 262 licenciements pour motif économique ont été notifiés à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), hors procédure collective (licenciements de plus de 10 salariés). Ce volume était de 494 en 2015.

Toutefois, il convient de souligner 3 procédures collectives lourdes :

- liquidation judiciaire de LOGO (filière Lunetterie) : 172 salariés au total dont 154 à Morez,
- fermeture définitive de Lucite International (fabrication de panneaux) à Clairvaux-les-lacs : 24 licenciements,
- Restructuration d'Henry Julien (filière Lunetterie) à Lons-le-Saunier : 39 licenciements sur un effectif de 62.

La DIRECCTE a homologué deux plans de sauvegarde de l'emploi pour 2 entreprises de plus de 50 salariés ayant procédé à un licenciement collectif de plus de 10 salariés : les entreprises LOGO et Henry Julien précitées.

Une convention de revitalisation d'un an a été signée le 18 avril 2016 entre le préfet du Jura et le groupe Lucite International. Une enveloppe de 62 0000 euros est ainsi dédiée au territoire de la Communauté de Communes Pays des lacs pour aider la création d'emplois dans les entreprises locales (CDI ou CCD de plus de 6 mois).

B. Les mesures en faveur de l'emploi

◆ Les contrats aidés

		Cible 2016	Prescrit	Taux de réalisation
Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)		1003	1 066	106.3 %
Contrats Initiative Emploi (CIE)		139	126	90.6%
Emploi d'Avenir (EAV)	Secteur marchand	60	51	85.0%
	Secteur non marchand	141	190	134.8%

Les objectifs ont été globalement atteints. La prescription des contrats Emploi d'Avenir s'est vue freinée en fin d'année 2016 compte tenu du dépassement de l'enveloppe budgétaire au niveau national.

L'enveloppe budgétaire allouée aux Contrats Initiative Emploi (CIE) est diminuée du fait de l'existence de l'aide TPE-PME. Par ailleurs, la prescription a été impactée en fin d'année 2016 avec une exigence supplémentaire de contractualiser les CIE en CDI.

Répartition des contrats unique d'insertion par typologie de public.

	Femmes	Travail- leurs Handica- pés	Bénéficiari- res du RSA	Zone de Revitalisa- tion Rurale	Quartier Politique de la Ville	Cible QPV	QPV	Cible QPV (CIE Starter)
							(CIE Star- ter)	
CIE	35,10%	12,30%	25,40%	19,30%	5,70%	7,30%	18,50%	27,60%
CAE	75,10%	13,70%	22,50%	21,00%	7,90%	5,70%		

◆ Le plan 500 000 formations

Au 31 décembre 2016, le volume des attestations d'inscription en stage (AIS) pour une entrée en stage en 2018 est de 3235 inscriptions pour le Jura. Soit une augmentation de 66,7 % par rapport à 2015.

Cela s'est traduit par 3117 attestations d'entrée de stage (AES) soit 66,6 % de plus par rapport à 2015.

Par public :

- 1942 formations financées par Pôle emploi
- 1026 formations financées par le conseil régional de la Bourgogne-Franche-Comté

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) peu ou pas qualifiés représente 40,3 % des entrées en stage.

Les jeunes de moins de 26 ans représentent 29,8 % des entrées

Les demandeurs d'emploi travailleurs handicapés (TH) représentent 13,2 % des entrées

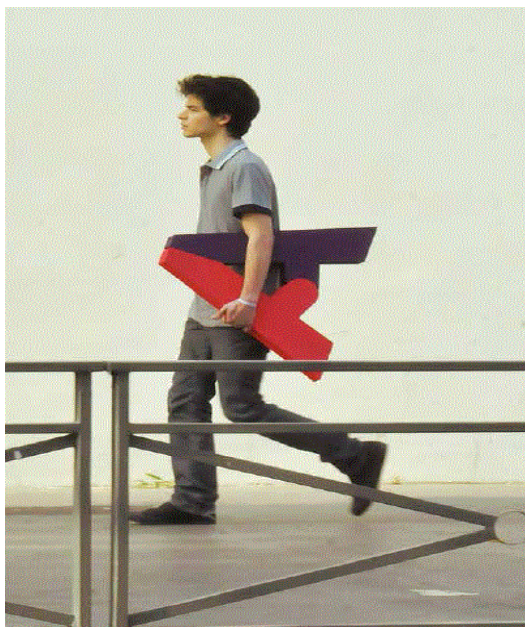
Plus de 83 % concernent les publics rencontrant le plus de difficultés pour accéder à l'emploi.

Les formations certifiantes ou professionnalisantes (permettant d'obtenir un diplôme ou un certificat de qualification professionnelle) représentent 57 % des actions réalisées.

61 % des entrées en formation relèvent des 3 domaines suivants :

- Services aux personnes
- Formation générale, lettres, langues...
- Echange et gestion

◆ La promotion de l'apprentissage par le plan départemental de promotion et de développement de l'apprentissage



Secteur privé	2015	2016	Evolution
Chambre d'Agriculture	161	145	-10%
Chambre de Commerce et d'Industrie	497	546	10%
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	660	668	1%
Total Jura	1318	1359	3%

Secteur public	2015	2016	Evolution
Jura	48	35	-27%
Total BFC	456	487	6%

La baisse du nombre de contrats d'apprentissage dans le secteur public est liée à une réduction du nombre de contrats conclus par les collectivités territoriales.

En 2015, l'Unité Départementale de la DIRECCTE a élaboré en concertation avec les acteurs de l'apprentissage un **plan départemental de promotion et de développement de l'apprentissage**. Sa mise en œuvre s'est échelonnée sur 2015 et 2016. Voici le rappel de quelques actions mises en œuvre en 2016 :

- La réactivation du **centre d'aide à la décision** à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Jura : ce centre est un point d'accueil, d'information, d'orientation et d'aide au recrutement pour les jeunes, également ouvert aux adultes et aux chefs d'entreprise. Au sein des chambres de métiers et de l'artisanat, ce service aide les jeunes à s'orienter en les informant sur les contrats, les métiers, les diplômes.
- L'organisation d'une **journée d'information / sensibilisation des professeurs principaux des établissements scolaires du Jura autour de l'apprentissage**. La présentation de la situation socio-économique du département et des dispositifs mobilisables par les chambres consulaires et les missions locales a permis une meilleure connaissance des modalités d'accompagnement des jeunes vers l'entreprise.
- L'action «**Job Dating alternance**», **compte tenu de son succès**, sera reconduite en 2017. Le principe de cette journée est de permettre aux entreprises intéressées de faire part de leurs projets de recrutement et de rencontrer directement les candidats pour un parcours en alternance.

La mobilisation se poursuit sur 2017 et une évaluation de ce plan sera réalisée au 1^{er} semestre 2017.

◆ Les contrats de génération

Le contrat de génération est un dispositif visant à favoriser le maintien en emploi des seniors, l'insertion durable de jeunes dans l'emploi et la transmission de compétences dans l'entreprise.

Il comprend 2 volets : la négociation d'accords collectifs (ou l'élaboration de plans d'actions) dans les entreprises de plus de 50 salariés et une aide financière pour les entreprises de moins de 300 salariés qui recrutent un jeune en CDI et maintiennent ou recrutent un salarié âgé.

Entre le 17 mars 2013 et la fin 2016, Pôle emploi Services comptabilise au niveau :

- national : 72 786 demandes d'aides ;
- régional : 4768 demandes représentant 6,55 % du poids total
- départemental : **641 demandes**, représentant près de 0,9 % du poids national (le poids théorique du Jura est d'environ 0,4 %).

◆ Les aides à l'embauche TPE-PME



AIDES TPE/PME en 2016	
Jura	4 537
BFC	44 869
France	1 155 999

En place depuis le 16 janvier 2016, ce dispositif permet aux entreprises de moins de 250 salariés de bénéficier durant 2 années d'une prime trimestrielle de 500 euros soit 2000 euros par an pour l'embauche d'un CDI ou d'un CDD de plus de 6 mois. Il rencontre **un vif succès** dans le département.

C. La loi travail : les élections TPE - PME



Malgré les efforts consentis par l'administration du travail pour promouvoir ces élections, le taux de participation en Bourgogne-Franche-Comté reste très bas (8,81 %), ce qui représente 14 718 suffrages valablement exprimés, 376 bulletins blancs et nuls sur un total de 171 320 inscrits.

Ce taux est cependant l'un des meilleurs, en 3^{ème} position après la Nouvelle Aquitaine et la Corse. La campagne de communication et les démarches entreprises localement pour relayer l'information ont eu un impact important sur les électeurs.

Les résultats des élections de représentativité dans les Très Petites Entreprises de la région Bourgogne Franche-Comté confirment la CGT comme première organisation syndicale avec 23,37 % des suffrages exprimés. La CFDT arrive en deuxième position avec 15,19 % des suffrages (UNSA : 15,04 %, FO : 11,78 %).

Il faut souligner la participation pour la 1^{ère} fois du syndicat représentant les assistantes maternelles et les aides familiales (SPAMAF). Celui-ci s'est fortement mobilisé puisqu'il se trouve être la cinquième organisation représentative sur la région avec un taux de 8,81%.

2. Encourager l'activité économique sur le territoire

A. Soutenir les entreprises en difficulté

◆ Par une cellule de veille économique dédiée

La cellule de veille économique, composée du directeur départemental des finances publiques, du secrétaire général de la préfecture, des directeurs de l'URSSAF, de la banque de France, du travail et du pôle 3E de la DIRECCTE s'est réunie **toutes les deux semaines** pour analyser l'évolution des indicateurs économiques et mutualiser l'information sur l'activité des entreprises afin de prévenir leurs difficultés.

L'activité de soutien aux entreprises a concerné plusieurs centaines d'entreprises :
 En médiation du crédit, la Banque de France a reçu 12 dossiers contre 15 en 2015 et 133 en 2009.
 La commission des chefs de services financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) a étudié 22 demandes d'échéanciers pour les créances fiscales et sociales, contre 20 en 2015 et 38 en 2009.
 Enfin, l'URSSAF a accordé 715 plans de règlement contre 788 en 2015 et 908 en 2009.

Les services de l'État à vocation économique se sont donc à nouveau fortement mobilisés, en relation étroite avec leurs partenaires, pour aider les entreprises à faire face aux difficultés et à préserver l'emploi.

◆ Par la formation et le conseil



Parallèlement, la mise en œuvre de plans de formations s'est poursuivie pendant les périodes de sous-activité à travers des co-financements de l'État pour 25 entreprises, pour un montant **d'environ 85 000 €** (prise en charge d'une partie des coûts de rémunération et des frais pédagogiques notamment).

D'autres dispositifs ont été mobilisés :

- L'**aide au conseil/ressources humaines**, à destination des TPE/PME, pour 2 entreprises du bassin de Dole : prise en charge à hauteur de **8 000 €** d'une partie des coûts d'intervention d'un prestataire externe conventionné par la DIRECCTE.
- Le **marché « Mutations économiques »** passé entre la DIRECCTE et AFPA Transitions : 5 entreprises ont bénéficié sans participation financière de leur part d'un appui.
- L'Accompagnement et le diagnostic Ressources Humaines et Appui au projet de repositionnement de salariés licenciés pour motif économique.

◆ Par le chômage partiel

Plus de 922 000 euros ont été versés aux entreprises en 2016 par la DIRECCTE au titre de l'activité partielle dont 40 % pour des entreprises de la filière lunetterie sur le Haut-Jura

134 entreprises du département ont sollicité un recours au dispositif de **l'activité partielle (chômage partiel)**, soit 14 de moins qu'en 2015, ce qui traduit des difficultés moindres pour l'économie jurassienne en 2016. Ainsi, le volume global sollicité et accordé par la DIRECCTE a été de 541 366 heures (24 % de moins qu'en 2015) pour près de 2643 salariés.

Néanmoins, les heures réellement chômées par ces entreprises se montent à 119 1755, soit « seulement » 22 % des heures demandées. Par rapport à 2015, la consommation est en assez net progrès, mais le seul dossier de l'entreprise LOGO explique cette augmentation puisque 42 479 heures ont été mobilisées par cette dernière. Parmi les autres secteurs d'activité principalement concernés : la Plasturgie et le Bois.

Si le recours à ce dispositif d'activité partielle traduit bien certaines difficultés économiques, c'est surtout le manque de lisibilité des chefs d'entreprise qui les conduit à recourir à ce dispositif, par anticipation.

◆ Un exemple d'accompagnement des entreprises en difficulté : LOGO

Dans le contexte de liquidation judiciaire de l'entreprise LOGO et de la suppression engendrée de 172 postes (154 sur le site de Morez, 14 pour le site de Limonest), l'État a mobilisé l'ensemble des dispositifs d'accompagnement susceptibles d'être proposés aux salariés.

Plusieurs rencontres ont été organisées à la sous-préfecture de Saint-Claude, tour à tour sous l'égide du préfet et de la sous-préfète de Saint-Claude, pour soutenir le secteur de la lunetterie, particulièrement touchée en 2016. Ces rencontres se sont poursuivies en 2017 avec notamment la tenue d'une conférence régionale de la lunetterie le 31 janvier 2017 qui a réuni, sous la présidence de la préfète de Région et la présidente de Région, élus locaux et régionaux, chefs d'entreprises, syndicats de la lunetterie et services de l'État. Leurs objectifs : partager des éléments de diagnostic entre acteurs de la filière, faire le point sur les interventions publiques et les actions collectives mises en place et à prévoir et définir un plan d'actions.

En amont des licenciements, sans attendre la décision du tribunal de commerce de Lyon du 15 novembre 2016, un dispositif exceptionnel a été mobilisé par les services de l'État dès le 28 octobre 2016 : **la cellule d'appui à la sécurisation professionnelle (CASP)**. Le travail d'accompagnement collectif et individuel accompli dans ce cadre permet d'anticiper et de préparer la mobilisation des dispositifs prévus par le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Plus concrètement, cette cellule mise en place à titre exceptionnel avait pour objectif d'assurer durant 45 jours maximum, une prestation de conseil collectif et personnalisé aux salariés des entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire susceptibles d'être licenciés, en apportant une connaissance du marché local de l'emploi et une aide à la définition de projets de retour à l'emploi.

La CASP a proposé des bilans individuels pour envisager un reclassement professionnel ainsi que des ateliers collectifs thématiques. Un numéro vert permettait aux salariés de joindre un conseiller pour toutes questions ou demandes d'inscriptions à des ateliers et/ou d'entretiens individuels.

Animée par Pôle Emploi, avec les opérateurs AFPA Transitions et ALTEDIA, la CASP a également réalisé des informations collectives auprès des salariés de LOGO et une centaine d'entretiens individuels dans les locaux mis à disposition par la mairie des Hauts de Bienne.

Par ailleurs, les études et réflexions menées en 2016 par les acteurs engagés dans le soutien à l'entreprise LOGO ont permis d'aboutir à la signature d'une convention d'allocation temporaire dégressive (ATD) d'une durée de 2 ans avec le liquidateur judiciaire, permettant de verser aux salariés licenciés et reclassés dans un emploi moins bien rémunéré, une allocation destinée à compenser cette différence de rémunération (convention signée le 18 janvier 2017).

B. Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Le crédit impôt compétitivité emploi (CICE), mesure principale du pacte national pour la croissance, consiste en un allègement national de charges de 20Md€ permettant un regain de compétitivité des entreprises. La mise en œuvre du dispositif est prévue sur trois ans, avec un allègement de 10 Md€ dès la première année, puis 5 Md€ supplémentaires chacune des deux années suivantes.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est calculé sur la masse salariale brute comprise entre 1 et 2,5 SMIC. Les entreprises ont la possibilité de pré-financer le CICE auprès du réseau bancaire ou auprès de la Banque Publique d'Investissement (BPI).

CHIFFRES CLES DU CICE

+ de 5 571 entreprises

ont pu bénéficier de plus de 46,5 M€

15 Jours

C'est la durée moyenne de traitement des demandes de restitution ou d'imputation du CICE

114,5 M€ Ont été distri-

bués aux entreprises jurassiennes depuis la mise en place du CICE en 2013

C. Le bilan de l'activité économique

Les données économiques du Jura pour l'année 2016 font apparaître une situation relativement positive.

- **Les secteurs dynamiques**

Le chiffre d'affaires global est en progression sur l'année de 2,43 % atteignant 9,406 Milliards d'euros. Par secteur d'activité, l'industrie manufacturière progresse de 5,01 % (3,607 Milliards d'euros), le commerce progresse également de 2,68 % (2,994 Milliards d'euros) ainsi que l'hébergement et la restauration à hauteur de 3,96 % (218 Milliards d'euros).

- **Les secteurs en repli**

S'agissant du secteur agricole, le chiffre d'affaires est en repli de 9,55 % (416 Millions d'euros) alors que le secteur de la construction est stable à -0,31 % (723 Millions d'euros)

- **International**

Les exportations sont en léger repli à -1,50 % (2999 Millions d'euros) alors que les livraisons intra-communautaires connaissent une progression de 8,53 % (511 Millions d'euros). La TVA sur les immobilisations, qui traduit les investissements des entreprises, progresse légèrement de 0,58 % (88 Millions d'euros)

- **Le marché de l'immobilier**

La taxe sur la publicité foncière est en progression de 2,17 % (24 Millions d'euros) et la vente de biens immobiliers est stable à 6 180 ventes en 2016. Les réquisitions foncières progressent de 3 % à 12 847.

3. Soutenir le secteur agricole

A. L'accompagnement des agriculteurs en difficulté



L'année agricole 2016 a été particulièrement difficile. Pour les grandes cultures, la forte pluviométrie du printemps a conduit à des récoltes très décevantes tant en qualité qu'en quantité (-40 % de rendement en 2016). Par ailleurs, l'abondance de l'offre au niveau mondial a conduit à des prix bas (prix du lait standard en recul de 8%) . Il en résulte des situations de trésorerie difficile pour une part importante des exploitations agricoles du Jura.

Pour parer à ces difficultés, les exploitants victimes des aléas climatiques du printemps et situés sur le territoire des 245 communes sinistrées délimitées par l'arrêté préfectoral de juillet 2016 ont bénéficié d'un dégrèvement de leur taxe foncière sur propriété non bâtie (TFPNB) à hauteur de 30 % (pour les terres arables et les prairies). 127 132 parcelles ont ainsi donné lieu à un dégrèvement de TFPNB représentant un total de 785 193 €.

Par ailleurs, la cellule d'urgence s'est réunie à quatre reprises afin de cadrer les dispositifs de repérage et d'accompagnement des exploitants fragilisés et examiner les demandes de prise en charge partielle des cotisations MSA. Elle a examiné 43 dossiers de demandes de prise en charge de cotisations MSA pour un montant total de 28.500 €.

Du point de vue des soutiens apportés, l'allocation début 2016 d'une enveloppe complémentaire au fonds d'allègement des charges du plan de soutien à l'élevage a permis de prendre en compte les 33 dossiers « élevages » et 9 dossiers « CUMA » qui n'avaient pas pu être retenus en 2015 et de verser un peu moins de 70 000 € d'aides.

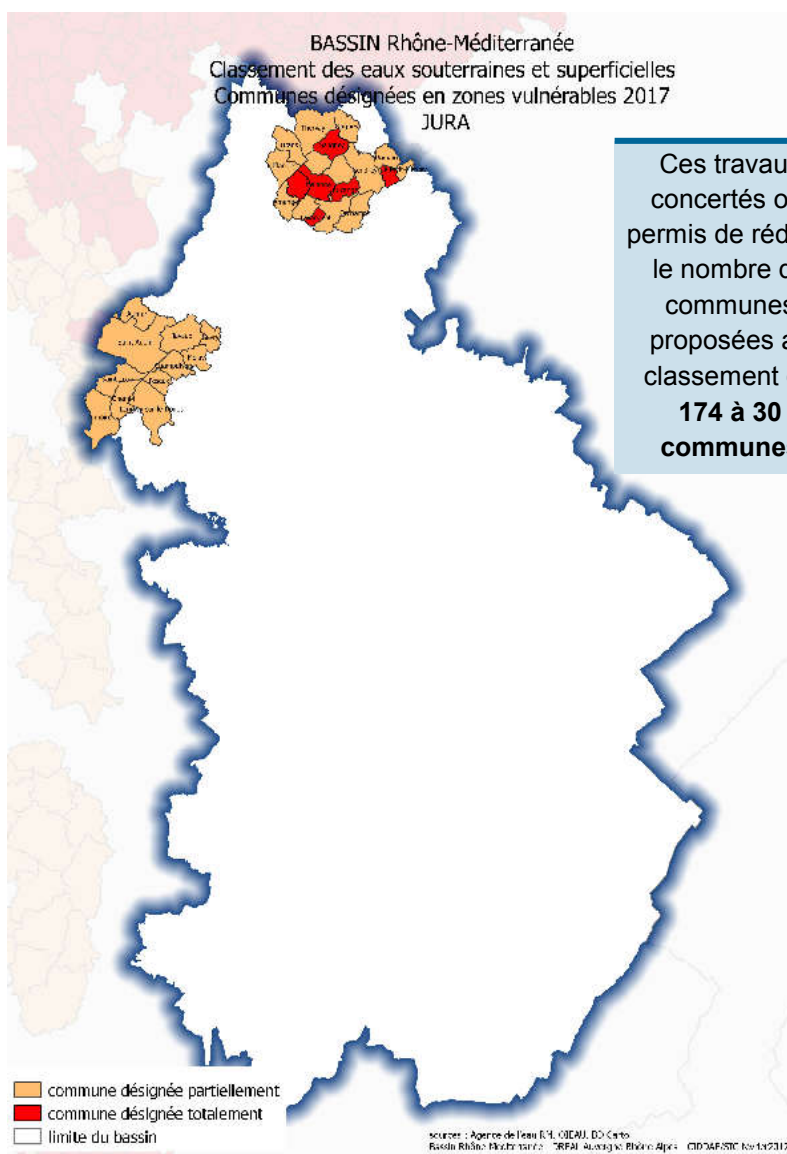
Une vingtaine d'élevages laitiers du Jura a demandé une aide compensatrice pour une réduction volontaire de la production laitière mise en place au dernier trimestre 2016.

B. La révision des zones défavorisées simples

Les travaux de révision des zones défavorisées simples se sont engagés au niveau national dans un contexte climatique et économique difficile, pour une application en 2018. Dans ces zones reconnues à handicaps naturels, des aides complémentaires sont apportées aux élevages (Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel ICHN). Des majorations d'aides sont également mises en place (aides à l'installation, taux de subvention). Avant révision, le Jura compte 388 communes en zone défavorisée simple.

La DDT a travaillé en lien avec la profession agricole et la DRAAF pour proposer des critères de classement de ces zones qui évitent que des communes aujourd'hui classées en zones défavorisées ne sortent de ce zonage, ce qui augmenterait le risque d'abandon des systèmes de production en polyculture-élevage, notamment sur les zones basses du département. Les enjeux pour le département du Jura sont de maintenir les élevages herbagers dans les petites régions agricoles du Vignoble, du Val d'amour et dans quelques communes de la pointe nord du département.

C. Les zones vulnérables aux nitrates



La directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 relative à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles (« directive nitrates ») prévoit la délimitation de zones vulnérables et leur révision tous les 4 ans. Dans ces zones, des actions obligatoires sont mises en place sur les exploitations agricoles pour prévenir et réduire les pollutions par les nitrates des eaux souterraines et superficielles.

Dans un contexte de réponse à un contentieux avec la Commission européenne, la France a proposé de réviser son classement. Les travaux ont commencé pour le Bassin Rhône Méditerranée au printemps 2016 et ont abouti à un nouveau zonage en février 2017.

Une première approche du Bassin Rhône Méditerranée conduisait à maintenir les 21 communes classées en 2015 et 153 communes supplémentaires, soit 174 communes au total. Sur cette base, la DDT en lien avec la profession agricole et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne Franche-Comté a travaillé à un argumentaire visant à réduire les communes visées dans un souci d'adéquation entre les observations de la qualité de l'eau et la contribution de l'agriculture aux taux de nitrates observés. En effet, les mesures mises à place par les programmes d'actions ne peuvent être efficaces que si elles sont mises en place sur un périmètre pertinent.



Garantir la cohésion sociale

1. Renforcer la cohésion sociale

A. La politique de la ville

Au sein des quartiers prioritaires du Jura, les Mesnils-Pasteur à Dole, la Marjorie-les Mouillères à Lons le Saunier, les Avignonnets et Chabod-le-Miroir à St Claude, la politique de la ville s'est déclinée autour de trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique.

Les réponses des partenaires sur les priorités énoncées ont permis de soutenir de nombreuses initiatives dans le cadre des priorités énoncées.

Conformément aux dispositions de la Loi, les trois conseils citoyens constitués dans les quartiers politiques de la ville du Jura ont déjà participé à deux regroupements pour échanger sur leurs problématiques et leur mode de fonctionnement. Ils seront rassemblés à nouveau d'ici la fin de l'année 2017. Les chefs de projet politique de la ville, les éducateurs de prévention et les adultes relais sont associés à cette démarche.

Le Jura dispose de 8 postes d'Adulte Relais. Implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ils assurent des fonctions de médiations entre les habitants et les diverses institutions.

Par ailleurs, au sein des sites politiques de la ville de Lons-le-Saunier, Dole et St Claude ainsi que Morez (hauts de Bienne), cette dernière placée en veille active, des équipes de réussite éducative ont animé les Programmes de Réussite Educative.

Le Jura dispose désormais d'un délégué du Préfet qui a pris ses fonctions au 1^{er} septembre 2016.

CHIFFRES CLES

97 projets soutenus par l'Etat au titre de la politique de la ville

591 051€ Intégrant :

- une enveloppe départementale du CGET pour 398 598 €
- 8 postes d'adultes relais pour 151 488€
- 5 postes fonds de jeunesse et éducation populaire ville (CGET) pour 25 340€
- 4 actions financées sur les crédits régionaux du CGET pour 15 625€

B. Le volet rénovation urbaine de la politique de la ville : l'ANRU



Le quartier des « Mesnils-Pasteur » à Dole a été retenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) parmi les quartiers pouvant bénéficier des aides du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU), en tant que quartier d'intérêt régional.

La communauté d'agglomération du Grand Dole (CAGD) a réfléchi à un projet de renouvellement urbain, dans la continuité du premier programme ANRU et a finalisé le protocole de préfiguration qui amènera à la signature de la convention pluriannuelle. Le protocole de préfiguration a été élaboré avec l'accompagnement de la DDT et sera signé d'ici la fin du premier trimestre 2017. En association avec la DDT, la CAGD a travaillé à la rédaction du cahier des charges des études qui devraient pouvoir débiter au deuxième semestre 2017 et qui permettront de préfigurer la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Le projet devrait conduire à une intervention sur l'espace public pour favoriser notamment l'équipement du quartier, la réhabilitation de 400 logements et la démolition de 70 autres.

Par ailleurs, l'enveloppe financière consacrée aux projets d'intérêt régional de l'ex-Franche-Comté est de 14M€. Un comité technique de suivi du renouvellement urbain, co-animé par le SGAR et le conseil régional travaille, en lien avec les DDT, à une répartition de l'enveloppe entre les projets. 74,3 k€ sont déjà alloués à la CAGD pour la réalisation des études.

2. Lutter contre l'exclusion

A. Accompagner l'insertion par l'activité économique (IAE)

En 2016, le Jura compte : 12 Ateliers Chantiers d'Insertion, 4 Associations Intermédiaires, 7 Entreprises d'Insertion, 2 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion.

⇒ Evolution des budgets de l'IAE : le budget de l'IAE connaît une nette augmentation entre 2015 et 2016 de l'ordre de 7%.

ASSOCIATIONS	MONTANT CONVENTIONNEMENT 2016	Evolution 2015/2016
MONTANT TOTAL Ateliers chantiers d'insertion (ACI) dont 802 593 € du CD39	5 785 761€	+5%
MONTANT TOTAL Associations intermédiaires (AI)	86 909 €	+4%
MONTANT TOTAL Entreprises d'insertion (EI)	1 466 505 €	+21%
MONTANT TOTAL Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)	176 553 €	+5%
MONTANT TOTAL Fonds Départemental d'Insertion (FDI)	133 021€	+12%
TOTAL	7 648 749 €	+7%

⇒ Selon la typologie des publics en insertion recrutés dans les SIAE (structure d'insertion par l'activité économique) : le pourcentage de seniors recrutés a augmenté d'environ 3 points par rapport à 2015.

	Total effectif en parcours	total ETP	Hommes	Femmes	- 26 ans	+ 50 ans
			%	%	%	%
Ateliers chantiers d'insertion	795	282,5	64,4	35,6	19,2	19,0
Associations intermédiaires	634	62,7	30,1	69,9	19,4	28,1
Entreprises d'insertion	304	136,6	66,8	33,2	21,7	17,8
Entreprises de travail temporaire d'insertion	170	39	91,2	8,8	29,4	10,6
TOTAL	1903	520,8	55,8	44,2	20,6	21,1

⇒ Selon le statut des publics en insertion recrutés dans les SIAE

	Total effectif en parcours	RSA	Travailleurs Handicapés	QPV/ZRR
		%	%	%
Ateliers chantiers d'insertion	795	50,6	11,8	20,1
Associations intermédiaires	634	21,9	6,9	12,9
Entreprises d'insertion	304	45,7	3,9	18,1
Entreprises de travail temporaire d'insertion	170	24,1	5,9	27,6
TOTAL	1903	37,9	8,4	18,1

Chiffres extraits de l'extranet IAE au 20 février 2017

⇒ Sorties vers l'emploi des salariés en insertion issus des SIAE au 31/12/2016

	EMPLOI DURABLE CDI - CDD / Intérim 6 mois et + création d'entreprise	EMPLOI DE TRANSITION CDD / Intérim - 6 mois contrats aidés employeur droit commun	SORTIES POSITIVES Formations pré et qualifiantes/ embauches autre SIAE	SORTIES sans solution
TOTAL Associations d'insertion	28,3%	23,2%	25,3%	23,2%
TOTAL Ateliers chantiers d'insertion	11,0%	13,3%	20,3%	55,5%
TOTAL Entreprises d'insertion	12,4%	14,0%	21,7%	51,9%
TOTAL Entreprises de travail temporaire d'insertion	19,7%	40,9%	10,6%	28,8%
TOTAL GENERAL	15,1%	18,2%	20,3%	46,4%

Chiffres extraits de l'extranet IAE au 20 février 2017

50 % des salariés en insertion sont bénéficiaires du RSA alors qu'ils ne représentent que 37,9 % du public SAIE. Les taux de sorties positives vers un emploi ou une formation atteint 53,6 %. Parmi ces sorties positives, 33,3 % débouchent sur un emploi.

B. Soutenir les ménages en difficulté financière : la commission de surendettement des ménages

Présidée par le préfet et composée du directeur départemental des finances publiques (DDFIP), du directeur de la Banque de France, d'un représentant des banques, d'un représentant des associations familiales ou de consommateurs, d'une personne justifiant d'une expérience et d'une compétence juridique et d'une personne justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale, la commission de surendettement des ménages se réunit tous les 15 jours à la Banque de France.

Le secrétariat de la commission est assuré par la Banque de France.

En 2016, la commission s'est réunie 24 fois (2 séances par mois) et 787 dossiers ont été déposés, soit une diminution de 11,77 % par rapport à 2015.

50 % des dossiers enregistrés proviennent d'un redépôt ; de nombreux redépôts proviennent de changements dans la situation professionnelle des débiteurs (emploi précaire, chômage...) ou dans la situation familiale (divorce, séparation) et de grandes difficultés pour réaliser la vente d'un bien immobilier préconisée par la commission de surendettement.

38 % des dossiers font l'objet d'une mesure de rétablissement personnel (PRP) avec ou sans liquidation judiciaire.

77 % de l'encours des dettes est constitué par des dettes financières.

Sur ce pourcentage, 48 % représente des dettes financières de consommation et 50 % représente des dettes financières immobilières.

L'endettement moyen des surendettés est de 49 525 €.

C. Améliorer l'accessibilité aux établissements publics

Un important facteur de cohésion sociale consiste en la prise en compte des difficultés des personnes souffrant des différents handicaps (moteur, cognitif, visuel, auditif...) au regard de l'accès aux établissements recevant du public. Cette politique d'accessibilité des bâtiments neufs et existants, portée depuis maintenant plusieurs années par la Délégation ministérielle d'accessibilité (DMA) se concrétise par la mise en place du dispositif d'Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Ainsi en 2016, **plus de 400 (Ad'AP)** ont été déposés et validés dont 174 pour les collectivités, correspondant à 420 établissements recevant du public (ERP). Par ailleurs, **322 attestations d'accessibilité** ont été enregistrées, qui confirment la conformité d'autant d'ERP. Dans le Jura, l'engagement des collectivités et des entreprises est démontré.

D. Encourager la scolarisation des élèves handicapés

Le nombre d'élèves en situation de handicap est en augmentation dans le département du Jura. Il est passé de 1578 à la rentrée 2015 à **1668 à la rentrée 2016**.

1 ^{er} degré écoles	2 nd degré collèges	2 nd degré lycées	Elèves scolarisés au CNED à domicile	Elèves scolarisés en unités d'enseignement	Elèves extérieurs au département
796	350	114	13	376	19
dont Ulis	dont Ulis	dont Ulis			
217	144	41			

Actuellement, le nombre des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) engagés auprès de certains de ces élèves représente **184,4 ETP**.

A la rentrée 2016, plusieurs dispositifs en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap ont complété les structures existantes.

Une **Unité d'Enseignement Maternelle Autisme** a été implantée à l'école Richebourg de Lons-le-Saunier. Elle peut accueillir 6 enfants de 3 à 6 ans ayant des troubles du spectre autistique. Elle dépend de l'APEI de Lons-le-Saunier. L'équipe qui la compose comprend une enseignante qui travaille en coopération avec 7 autres professionnels formés à l'accompagnement de ce public particulier. Cette implantation a été réalisée en partenariat avec la ville de Lons-le-Saunier en charge des locaux.

Un dispositif **CLEX (Classe Externalisée) de l'Unité d'Enseignement de l'institut médico-éducatif (IME)** de Perrigny est installé au collège Rouget de Lisle. Il peut accueillir jusqu'à 12 élèves en âge d'être au collège. Ce dispositif vise à permettre l'inclusion d'un petit groupe d'élèves dans le milieu ordinaire en favorisant le contact et l'échange dans différents temps de vie collective de l'établissement, mais aussi autour d'activité scolaire, de projets communs visant les apprentissages des compétences du socle commun.

Par ailleurs, une **ULIS (Unité locale d'inclusion scolaire) a été pérennisée** à Petit-Noir portant à 22 le nombre de ces structures pour les élèves du premier degré.

Pour ce qui concerne le 2nd degré, le département compte 4 ULIS lycée et 12 en collèges.

E. Assurer la reconnaissance des anciens combattants et des victimes de guerre

Dans le cadre des commissions d'action sociale, l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG) du Jura a alloué, en 2016, 212 550 euros, répartis en 266 dossiers de demande de secours ou d'aides financières ponctuelles. Ces concours sont intervenus en complément et en subsidiarité des dispositifs de droit commun.

L'ONACVG du Jura comptabilise environ 12600 ressortissants, tous conflits et toutes catégories confondus. Les victimes d'actes de terrorisme sont également ressortissantes de droit de l'ONACVG dont la mission est de leur assurer un accompagnement dans la durée.

Les publics bénéficiaires de ce soutien sont multiples et divers : jeunes anciens combattants des « Opérations extérieures » blessés et/ou en situation de vulnérabilité, anciens d'Algérie pensionnés, veuves de guerre, pupilles de la Nation...

Outre l'accompagnement administratif et les visites à domicile, l'action sociale de l'ONACVG peut prendre des formes diverses : appui à la reconversion professionnelle, aide spécifique pour le maintien à domicile de personnes âgées dépendantes et isolées...

3. Développer le logement social, lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne

A. Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) : hébergement d'urgence



Les places sont réparties de la manière suivante entre les différents types d'hébergement :

- 222 places en hébergement d'urgence ;
- 49 places en hébergement de stabilisation ;
- 93 places en hébergement d'insertion ;
- 86 places en résidence sociale, maisons relais ou résidences d'accueil.
- *6 places d'hébergement d'urgence supplémentaires sont également disponibles durant la période hivernale.*

Le Jura dispose également de 155 places de logements dans le cadre de l'aide au logement temporaire qui permettent l'accueil à titre temporaire de personnes défavorisées sans logement.

Le service intégré d'accueil et d'orientation du Jura (SIAO) a traité 2 076 demandes d'hébergement dont 1 724 demandes d'hébergement d'urgence et 352 demandes d'hébergement d'insertion.

Afin de favoriser l'accès au logement autonome ou le maintien en logement, les possibilités d'accompagnement social ont été développées. Ainsi, les mesures de 3 à 6 mois d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) ont bénéficié en 2016 à 68 ménages pour 276 mois d'accompagnement.

En 2016, le parc accueil, hébergement et insertion dans le Jura proposait 450 places d'hébergement et logement adapté pour les personnes en danger de rue ou sans logement, soit une augmentation de 31,2 % du parc par rapport à 2015. L'offre d'hébergement d'urgence pour les familles a significativement été complétée par l'ouverture de 20 logements supplémentaires pour 100 places.

CHIFFRES CLES

46 % des places d'hébergement

sont implantées dans le bassin dolois

34 % des places d'hébergement

sont implantées à Lons-le-Saunier

8 % des places d'hébergement

sont implantées à Saint-Claude

7 % des places d'hébergement

sont implantées à Champagnole

B. Garantir l'accueil des demandeurs d'asile

Au niveau national, l'année 2016 a été plus particulièrement marquée par la mise en oeuvre de la loi réformant le droit d'asile, votée le 29 juillet 2015 et par la poursuite des dispositifs découlant du plan du ministère de l'Intérieur visant à répondre aux défis des migrations, appelé couramment "plan Migrants"

Dans le Jura, les appels à projets concernant les créations de places dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile ont porté la capacité d'accueil à un total de 350 places contre 200 places en 2015. Deux associations gestionnaires sont positionnées dans le Jura : l'association Saint-Michel le Haut pour 207 places réparties dans 12 communes sur l'ensemble du territoire départemental et l'association le Saint Jean pour 123 places, réparties sur les villes de Dole (103) et de Morez (20)

Par ailleurs, 55 places en hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) sont gérées par le Saint-Jean.

Enfin, pour faire face au desserrement du Calais et des campements parisiens, le Jura a ouvert en décembre 2016 un centre d'accueil et d'orientation pour les migrants avec une capacité d'accueil de 29 places. Ce CAO, géré par l'association Saint Michel le Haut, a vocation à permettre à des personnes migrantes n'ayant pas nécessairement engagé de démarches pour demander l'asile, de réfléchir à leur projet migratoire en vue d'effectuer les démarches de demande d'asile soit en France, soit dans un autre pays.

La politique de l'asile repose sur une coopération forte entre l'Etat et les collectivités locales pour favoriser les conditions d'accueil et de prise en charge les plus favorables possibles.

Concernant l'accueil des réfugiés statutaires, en provenance des hotspots de Grèce et d'Italie, l'Etat dans le Jura a piloté, en lien avec les autres acteurs publics et associatifs, un comité départemental "plan migrants" afin de mobiliser des logements sociaux et de proposer un accompagnement social dédié. La gestion des réfugiés au niveau des hotspots a considérablement ralenti l'arrivée de personnes réfugiées statutaires dans le Jura, comme dans les autres départements français.

C. Le programme « habiter mieux » : activité de la délégation locale de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)



L'activité de l'ANAH a été soutenue en 2016. Les objectifs de réhabilitation énergétique de logements (programme Habiter Mieux) ont été atteints à 70 %, ce qui place le **Jura en tête des départements de la région**.

La signature de la convention d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) centre-bourg de Salins-les-Bains a eu lieu le 30 juin 2016 en présence de la directrice générale de l'ANAH et du préfet du Jura. Par ce biais, la ville s'est engagée dans une démarche ambitieuse de rénovation et de revitalisation de son centre bourg.

La convention d'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) de la Communauté d'agglomération du Grand Dole a également été signée début juillet.

Enfin, une journée régionale sur le programme Habiter Mieux de l'ANAH s'est déroulée le 8 juillet à Dole, sous la présidence de la préfète de région et de la directrice générale de l'ANAH.

D. La réorganisation des offices publics de l'habitat (OPH)

La loi pour l'Accès Au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) prévoyait qu'au 1er janvier 2017, un OPH ne pouvait rester rattaché à une commune dès lors que cette commune appartenait à un EPCI compétent en matière d'habitat.

Dole, du Jura Habitat, a engagé la procédure de changement de collectivité de rattachement courant d'année 2016 et est désormais rattaché à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous le nom de Grand Dole Habitat. Il en est de même pour l'OPH de Saint-Claude qui est rattaché à la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude depuis le 1er janvier 2017.

4. Promouvoir la jeunesse et la citoyenneté

A. Le service civique

Les services de l'État dans le département accompagnent les porteurs de projets (associations / collectivités locales / établissements publics) dans l'élaboration de missions « service civique » aussi variées que l'aide aux personnes en difficulté, l'accompagnement des personnes âgées, la gestion de la faune sauvage ou la médiation culturelle. Ces missions sont ouvertes à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent donner de leur temps au service des autres, mais aussi découvrir de nouveaux secteurs d'activité et construire leur projet professionnel. Les tuteurs comme les volontaires bénéficient de formations.

Depuis 2016, les préfets de départements peuvent agréer localement les missions. En 2016, 128 jeunes sont entrés en mission dans le Jura, dont 56 sur agrément local. Des actions spécifiques ont permis de mieux faire connaître le dispositif :

- 2 journées de formation des tuteurs les 9 février et 7 octobre 2016.
- Un temps de rencontre avec les volontaires et signature officielle des premiers agréments départementaux par le préfet le 18 mai 2016.
- La participation aux rencontres de la sécurité du 12 au 15 septembre 2016.
- La présentation du dispositif service civique lors d'une réunion appel à projets politique de la ville à Saint-Claude le 17 novembre 2016.

B. L'éducation à la citoyenneté et à la laïcité : mobilisation de l'école pour les valeurs de la République



Les jeunes participent aux cérémonies de commémoration

Depuis 2015, l'académie de Besançon dispose d'un groupe d'environ 70 **formateurs « Laïcité et valeurs de la République »** issus du 1er et du 2nd degré qui actualisent régulièrement leurs connaissances. Les 13 formateurs jurassiens ont participé aux 3 sessions de formation organisées entre septembre et novembre 2016 : « Éducation aux médias, à l'information et théories complottistes », « Prévention de la radicalisation » et « Enseignement laïque des faits religieux ».

Ils ont pu intervenir dans les établissements qui en ont fait la demande. Ce fut notamment le cas au lycée Victor Bérard de Morez le 9 décembre pour aider les membres de l'équipe pédagogique à mieux faire vivre la laïcité dans l'établissement.

Chaque enseignant dispose de la possibilité d'accéder à l'application académique « Questions de laïcité ». Il peut ainsi consulter les réponses apportées à des situations auxquelles chacun peut

être confronté dans l'exercice de ses missions, en lien avec le respect de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'État. Il peut déposer de nouvelles questions et obtenir des réponses.

L'éducation à la citoyenneté et à la laïcité s'inscrit dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement. Elle suppose la transmission de connaissances mais également une pédagogie spécifique basée sur un engagement des élèves. C'est le cas lorsque les élèves participent aux instances démocratiques de leurs établissements (conseils de classes, conseil de la vie lycéenne...), à la mise en place et à la gestion des règles de vie de leur classe, de leur école. Dans le premier degré tout particulièrement, les élèves et leurs enseignants participent aux cérémonies de commémoration organisées dans leurs communes.

La mobilisation de l'école s'incarne dans la mise en œuvre des projets concrets en partenariat parfois avec les associations. La Ligue de l'Enseignement a proposé cette année encore l'opération « carte de la fraternité ». Autour du 21 mars 2016, « Journée internationale contre le racisme », les élèves des classes participantes ont envoyé des cartes postales à des anonymes tirés au hasard dans l'annuaire de leur département. Chaque carte comportait un message de fraternité réalisé dans le cadre d'atelier d'écriture. 49 écoles regroupant 130 classes ont envoyé plus de 2800 « cartes de fraternité » durant le mois de mars 2016.

La journée du 9 décembre 2016 a été également l'occasion de nombreuses actions dans les établissements : réalisation d'exposition, de débats, d'émissions de radio, plantation d'un arbre de la laïcité...

La mise en place des nouveaux rythmes et les Projets éducatifs territoriaux (PEdT)

Depuis la rentrée 2014, toutes les écoles publiques du Jura ont mis en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire. L'objectif de cette réforme est de favoriser la réussite scolaire de tous par :

- une meilleure répartition du temps d'enseignement sur la semaine, et notamment, des temps scolaires journaliers moins longs (5h30 maxi par jour)
Des horaires scolaires réguliers et mieux répartis durant la semaine sont plus adaptés pour favoriser les apprentissages. En particulier l'allongement de la pause méridienne permet aux enfants de se ressourcer durant la baisse de vigilance de début d'après-midi.
- un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants (cir 9/5/14).
D'où l'importance des temps de transition, de l'aménagement de locaux péri-scolaire, de la qualité du temps de repas à midi et du temps calme ensuite...
- la recherche de complémentarité entre les acteurs éducatifs (essentiellement parents, enseignants, animateurs, ATSEM...)

Les évolutions éducatives qui en ont découlé sont aujourd'hui formalisées dans la plupart des collectivités qui ont une école et la compétence scolaire ou périscolaire par des projets éducatifs territoriaux (PEDT). Sur les 94 collectivités concernées, 80 ont mis en place des PEDT, ce qui correspond à plus de 90% des écoles maternelles et primaires.

Dans le Jura, les services de l'Etat ont valorisé des PEDT qui favorisent une démarche de concertation entre acteurs, pour mieux prendre en compte l'intérêt de l'enfant, plutôt que la sur-proposition d'activités périscolaires.

Dans le cadre de la validation des PEDT, une attention particulière a été apportée sur les points suivants :

- prise en compte de tous les temps de la journée de l'enfant
- prise en considération de la spécificité des enfants de moins de 6 ans
- accessibilité financière des activités par un tarif à l'heure et non un tarif selon le type d'activité proposée
- adaptation des activités au moment de la journée (le volume et le caractère innovant des activités ne doivent pas être au détriment du besoin de se ressourcer des enfants)

Un groupe d'appui départemental accompagne les collectivités dans l'élaboration de leur PEDT. Les membres de ce groupe sont : les services départementaux de l'Education Nationale, la DDCSPP du Jura, le Conseil départemental du Jura, la Caisse d'Allocations familiale du Jura et la Ligue de L'Enseignement.

Plusieurs outils ont été élaborés par le groupe d'appui ou DDCSPP et sont désormais consultables sur le site départemental des services de l'Etat www.jura.gouv.fr , rubrique « jeunesse, sports, vie associative »

C. La remise des prix du concours nationale de la Résistance et de la Déportation (CNRD)



Remise des prix du CNRD

Le 25 mai 2016, le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) a organisé pour la première fois la remise des prix du CNRD (**167 lauréats départementaux**) sous la présidence du préfet du Jura.

Préparée sous l'autorité du cabinet du préfet et en coordination étroite avec la direction académique et le comité départemental du CNRD, cette remise des prix s'est déroulée avec succès en préfecture, en présence de nombreuses autorités et personnalités jurassiennes, du monde associatif de la Résistance et de la Déportation en particulier.

5. L'accès à la culture pour tous

A. La rénovation du théâtre et de La Fabrique de Dole

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, notamment dans les domaines de la connaissance, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistique, de l'éducation artistique et culturelle, du développement du livre et de la lecture....

La rénovation du théâtre du Dole et le maintien d'une programmation artistique via La Fabrique illustrent son activité dans le domaine patrimonial et artistique.

Le théâtre de Dole, œuvre de l'architecte Martin, réalisée entre 1840 et 1844, remanié dans les années 1920, constitue un édifice remarquable. Son intérêt patrimonial réside dans la qualité de son décor (peintres OCH et CHENILLON) ainsi que dans la conservation de la totalité de son mécanisme scénique, lesquels ont permis son classement au titre des monuments historiques en 1996.

Ce lieu avait besoin d'une importante rénovation : le bâtiment n'était plus aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité et le niveau de confort proposé au public était médiocre. Il est d'ailleurs fermé depuis 2015.

Le chantier, qui se terminera début 2020, poursuit plusieurs objectifs : la restauration du monument historique, la mise en sécurité, la mise en accessibilité, la modernisation et la fonctionnalité du théâtre en adéquation avec l'usage et la réglementation actuel et à hauteur des besoins d'une scène nationale.

L'enjeu est de concilier les impératifs de restauration du patrimoine et les usages actuels d'un lieu de spectacle.

Le coût total du chantier s'élève à **8 111 762 euros** avec une participation de l'État de :

- 2 096 241 euros pour la partie monuments historiques.
- 1 040 000 euros sur la partie scénographie.
- 993 000 euros (au titre du FSIPL) pour la mise aux normes

Suite à la fermeture du théâtre de Dole, la ville a souhaité rénover entièrement **La Fabrique**, lieu de spectacle, afin d'accueillir dans de meilleures conditions les propositions artistiques et les spectateurs, particulièrement des Scènes du Jura. Les travaux ont débuté à l'été 2015 pour une ouverture en février 2016.

Le coût total a été d'environ **550 000 euros**, dont 200 000 euros de la DRAC (fléchés sur l'outil artistique). Rappelons qu'en fonctionnement, l'État a apporté en 2016 un total de 530 636 euros aux Scènes du Jura.

Interventions de la DRAC dans le département du Jura

Domaine	Montant
Patrimoine (investissement)	1 613 677
Patrimoine (fonctionnement)	606 783
Création (investissement)	200 000
Création (fonctionnement)	726 805
Transmission des savoirs(fonctionnement)	452 747
Livre et industries culturelles (fonctionnement)	57 000
Somme des interventions	3 657 011

B. Les Scènes du Jura

Les Scènes du Jura ont été fondées en 1997 avec le rapprochement des deux théâtres municipaux de Dole et de Lons-le-Saunier, dans le souci de doter le territoire d'une structure culturelle forte irriguant l'ensemble du département, grâce à la mutualisation des moyens, des compétences et des ressources.

Cette dimension a été développée afin d'aménager, autour des théâtres des villes de Dole et de Lons-le-Saunier, un réseau homogène de partenariats avec des villes de taille moyenne, de manière à ce que chaque habitant du Jura puisse accéder, le plus facilement possible, au plus près de son lieu de vie, à une programmation de spectacles professionnels de création contemporaine, de qualité et d'envergure nationale.

Ce réseau est constitué des collectivités locales suivantes : Communauté d'agglomération du bassin de Lons-le-Saunier ; Ville de Dole ; Communauté de communes de Champagnole-Porte du Haut-Jura ; Ville de Poligny ; Ville de Salins-les-Bains ; Ville de Morez ; Ville et Pays de Saint-Amour.

C'est donc sur 7 sites que le projet des Scènes du Jura se décline, en territoire urbain, péri-urbain et rural.

Sa politique de diffusion couvre aujourd'hui près des 2/3 des bassins de population jurassiens. En se rapprochant des différents lieux de vie des habitants, les Scènes du Jura luttent ainsi contre la première des discriminations en matière de démocratisation culturelle : l'éloignement géographique.

Avec l'obtention du label « scène conventionnée » en avril 2013, les Scènes du Jura ont assis leur reconnaissance et leur rayonnement au niveau national.

Le projet artistique est dédié aux écritures d'aujourd'hui. Chaque saison, artistes, compagnons et auteurs associés sont impliqués dans le projet territorial des Scènes du Jura. Le soutien à la création contemporaine et à la diffusion des artistes associés se complètent par leur implication auprès de la population.

Une attention particulière est aussi portée aux spectacles « tout public » à voir en famille. Dans la programmation, une place importante est également donnée à la création internationale et à l'exploration de l'espace public.

CHIFFRES CLES

Scènes du Jura, c'est :

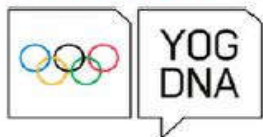
3409 abonnés

36 447 spectateurs

118 représentations

6. Le sport, facteur de cohésion : installation du comité de pilotage des Jeux Olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020

Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a confié au préfet du Jura l'organisation de trois des épreuves des Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020 (biathlon, saut à ski et combiné nordique) qui se dérouleront sur le sol français, en janvier 2020, sur le stade de ski nordique Jason Lamy-Chappuis, propriété du Centre national de ski nordique et de moyenne montagne (CNSNMM) situé aux Tuffes, sur la commune de Prémanon.



Le 15 juin 2016, le préfet du Jura a procédé à l'installation du comité de pilotage de ce projet fédérateur, avec l'ambition de mettre en synergie l'ensemble des forces vives du Haut-Jura et de profiter de la visibilité des Jeux olympiques de la jeunesse pour accroître l'attractivité du Haut Jura. En complément de la dimension sportive de cette compétition, l'accent est mis sur la construction d'un projet éducatif et culturel au profit de la jeunesse, sur la coopération franco-suisse et sur

le lien social à densifier avec les habitants de la vallée de Joux, à travers la proximité du site suisse de la Thomassette qui accueillera les épreuves de ski de fond durant les Jeux.

Le comité de pilotage réunit une cinquantaine de membres représentant :

- les collectivités territoriales : Région, Département, les cinq communautés de communes de l'arrondissement, les maires de Prémanon et des Rousses,
- le Syndicat mixte de développement touristique de la station des Rousses,
- le Centre national de ski nordique et de moyenne montagne,
- le comité du massif "Massif du Jura"
- les services de l'État concernés,
- le mouvement olympique et l'union nationale du sport scolaire,
- le comité d'organisation des Jeux olympiques Lausanne 2020
- des sportifs de haut niveau, ambassadeurs français des Jeux..

Il a été identifié cinq commissions chargées de travailler à la concrétisation du projet. Ces commissions donnent des orientations qui sont déclinées et concrétisées au sein de groupes de travail techniques, dont les travaux sont présentés aux commissions réunies en séances plénières de sorte à créer une dynamique autour de l'organisation des Jeux et d'en régler chaque point.

Quatre commissions, pilotées par leurs chefs de file respectifs, sont opérationnelles en 2016 :

- **La commission Infrastructures sportives** (CNSNMM), qui pilote les travaux de mise aux normes du stade nordique des Tuffes et l'organisation des épreuves olympiques sur le site
- **La commission Travaux, transport et hébergement** (DDT), qui s'attache aux travaux périphériques au stade des Tuffes, aux questions de transport et d'hébergement des visiteurs attendus dans le Haut-Jura durant les Jeux, ainsi qu'à la valorisation touristique de l'évènement
- **La commission Éducation et culture** (DSDEN et DDCSPP), qui traite de l'aspect éducatif et culturel des Jeux olympiques de la jeunesse en montant le programme des animations sportives, culturelles et festives qui auront lieu en amont, pendant et après les Jeux olympiques sur le Haut-Jura.
- **La commission Communication** (préfecture du Jura / sous-préfecture de Saint-Claude) déroule le plan de communication selon les publics, les partenaires à activer et les moments où il convient de le faire.

La commission Sécurité, qui sera installée ultérieurement, travaillera à l'accueil des athlètes et des visiteurs sur le site de compétition, mais aussi sur les lieux des évènements festifs et culturels qui seront organisés pendant les Jeux.

L'année 2016 a permis de structurer l'organisation jurassienne des Jeux, de bâtir un partenariat entre l'État, Lausanne 2020, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil départemental du Jura pour réunir les 6M€ nécessaires à la mise aux normes internationales du stade des Tuffes. Ceci, inscrit au projet d'établissement du CNSNMM, ancre le Centre sur le territoire du Haut-Jura comme pôle d'excellence du ski nordique en France. Le CNSNMM a lancé les opérations préalables aux travaux, de sorte que ses infrastructures puissent être qualifiées par le Comité international olympique en 2019 à travers l'organisation de compétitions internationales.



Aménager et préserver durablement le territoire

1. Accompagner les collectivités territoriales

A. Une nouvelle organisation territoriale

◆ Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

La refonte de la carte intercommunale voulue par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015, dite « loi NOTRe », a fortement mobilisé les élus et l'administration préfectorale en 2016.

L'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale a été une co-production entre :

- la commission départementale de coopération intercommunale, qui s'est réunie à 6 reprises en 2016 en formation plénière. Parallèlement, les groupes de travail préparatoires se sont réunis 12 fois ;
- les communes et les établissements publics de coopération intercommunale qui ont été amenés à donner leur accord ou leur avis tant en ce qui concerne le schéma lui-même que les arrêtés de fusion des communautés, de modification des statuts ou de recombinaison des conseils communautaires.
- l'administration préfectorale qui a initié et accompagné la démarche et les élus par l'aide et les conseils qu'elle leur a prodigués.

Pour la préfecture, cela s'est traduit par une mobilisation permanente concrétisée par :

- une aide constante au profit des élus
- le contrôle de près de 2500 délibérations
- l'édiction de 72 arrêtés

Le résultat de ce travail est le passage de 24 à 17 EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2017 :

- 5 fusions d'intercommunalité à fiscalité propre
- 2 extensions de périmètre
- 1 dissolution (CC Nord Ouest Jura)
- la dissolution d'un syndicat inactif

◆ Les communes nouvelles

Ce panorama ne serait pas complet sans évoquer les communes nouvelles. Depuis la fusion entre Morbier et Tancua, en 2007, le département comptait 544 communes. Les élus ont profité des nouvelles dispositions financières et institutionnelles incitatives relatives aux communes nouvelles pour simplifier la carte communale. Ainsi, 56 communes ont entrepris une démarche de rapprochement, ce qui aura permis de créer 20 communes nouvelles.

Le nombre de communes dans le Jura, au 1er janvier 2017, est de 509.

◆ Le rééquilibrage des arrondissements

L'évolution infra-territoriale qui a pris effet au 1^{er} janvier 2017 résulte de l'application d'une instruction du Ministre de l'Intérieur du 16 février 2016 et de réflexions menées par une équipe projet constituée des trois sous-préfets d'arrondissements du Jura sous l'autorité du préfet.

Aucune suppression d'arrondissement ni de sous-préfecture, ni aucun jumelage d'arrondissements n'avait été envisagés. L'objectif était bien le rééquilibrage des arrondissements afin de renforcer l'efficacité de l'action de l'Etat dans les territoires.

L'arrondissement de Lons-le-Saunier couvrait jusqu'au 31 décembre 2016 plus de la moitié du territoire départemental et rassemblait, à lui seul, presque autant d'administrés que dans les deux autres arrondissements. Il comptait par ailleurs les deux tiers des communes du département.

Cette répartition n'apparaissait pertinente ni au regard d'un objectif général d'équilibre des territoires administrés, ni au regard d'un objectif de cohérence avec les circonscriptions administratives des autres services de l'État. Enfin, elle ne profitait pas aux administrés de l'arrondissement chef-lieu, particulièrement aux porteurs de projets que sont les élus et les chefs d'entreprises.

La modification des limites d'arrondissements a été officialisée par arrêté de la Préfète de Région du 6 janvier 2017. Désormais, l'arrondissement chef-lieu compte 258 communes, l'arrondissement de Dole compte 191 communes (+ 66 communes issues auparavant de l'arrondissement de Lons) et l'arrondissement de Saint-Claude compte 60 communes (- 4 transférées à l'arrondissement de Lons).

CHIFFRES CLES

Au 1er janvier 2017

509 communes

20 communes nouvelles

258 communes

sur l'arrondissement de Lons-le-Saunier

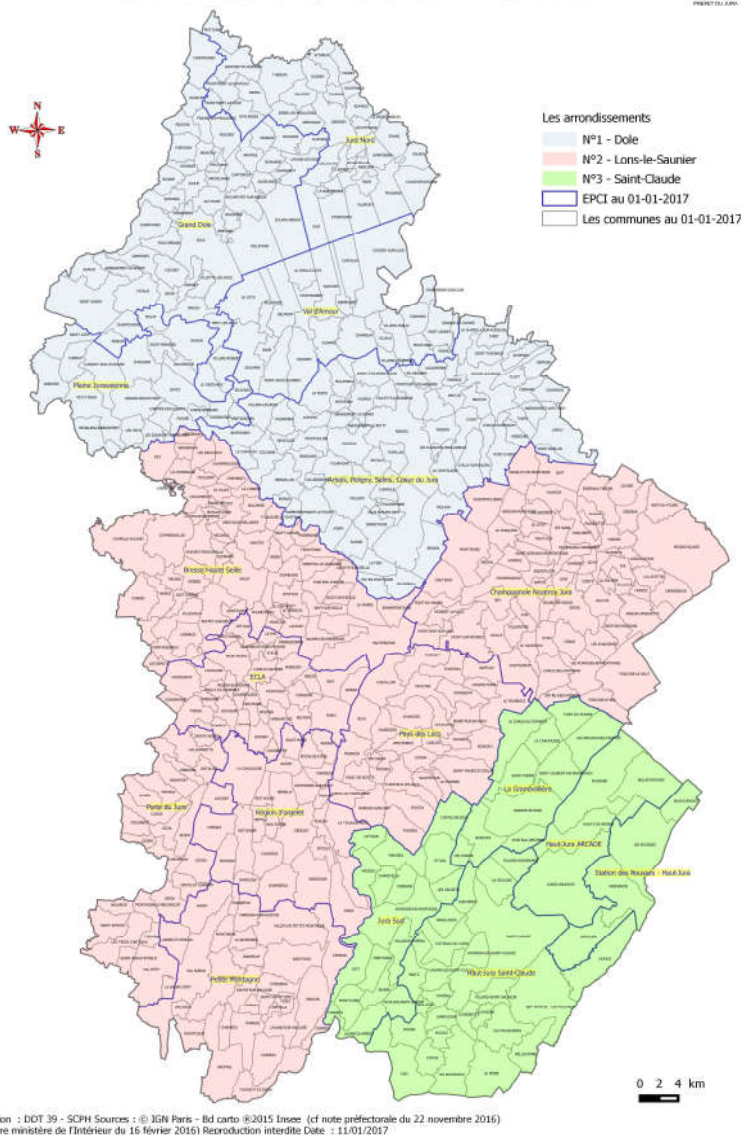
191 communes

sur l'arrondissement de Dole

60 communes

sur l'arrondissement de Saint-Claude

Les arrondissements, EPCI et communes du Jura



◆ Une conséquence de la nouvelle organisation territoriale : la modification des PLUi

Le lancement d'un nombre important de plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) volontaires témoigne de l'ancrage des politiques publiques d'aménagement du territoire dans le Jura. En 2016, 8 EPCI sont engagés dans l'élaboration d'un document intercommunal.

Au 1er janvier 2017, 11 EPCI sont dotés de la compétence PLU sur les 17 EPCI du Jura.

D'autres EPCI ont pris la compétence PLU à la date prévue par la loi ALUR, le **27 mars 2017**, ce qui dessine une couverture majoritaire en PLUi du territoire départemental.

4 réunions d'information territorialisées des élus des communes et EPCI, organisées conjointement par l'association des maires du Jura et la DDT, ont eu lieu à l'automne 2016. Elles portaient notamment sur le PLUi. Au cours de l'année 2016, 6EPCI ont fait l'objet d'une information particulière et d'un accompagnement au transfert de la compétence PLU et au lancement de l'élaboration d'un PLUi.

Pour la plupart des EPCI, la réflexion préalable à la planification spatiale a été réalisée via un projet de territoire (10 EPCI), ce qui a donné une vision globale et transversale aux projections des collectivités.

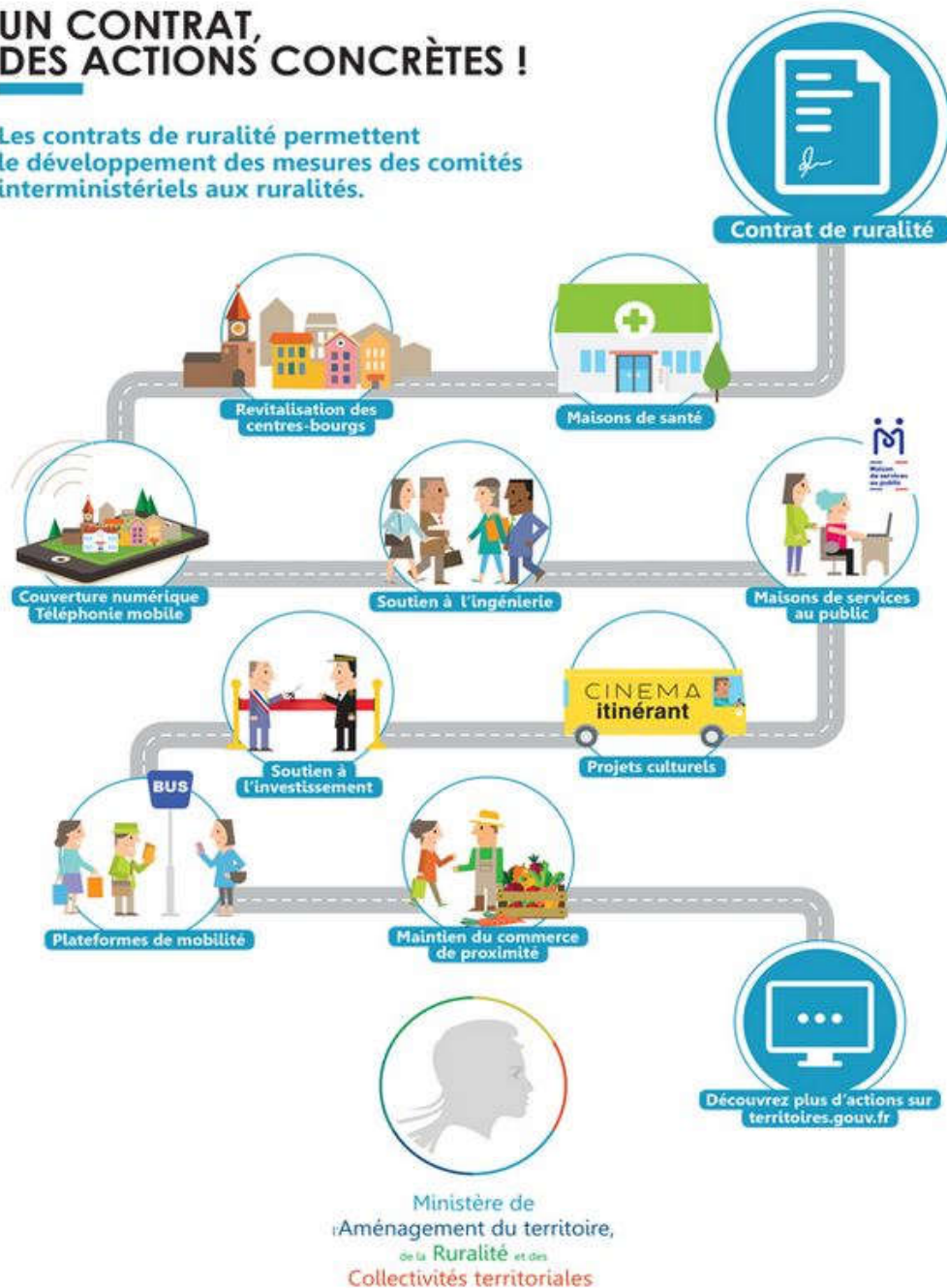
L'enjeu est maintenant de produire des documents de haute qualité opérationnelle et juridiquement solides. Les services de l'État seront pour ce faire largement mobilisés pour conseiller et accompagner au quotidien les communautés de communes.

B. Soutenir les territoires ruraux

- ◆ Mise en œuvre du comité de suivi des comités interministériels aux ruralités (CIR) : le contrat de ruralité

UN CONTRAT, DES ACTIONS CONCRÈTES !

Les contrats de ruralité permettent le développement des mesures des comités interministériels aux ruralités.



Début 2014, le Gouvernement a engagé une action en faveur des territoires ruraux qui vise à mieux répondre aux attentes de leurs habitants, à redonner toute leur place à ces espaces dans notre organisation territoriale et à valoriser leurs atouts.

Ainsi se sont tenus 3 comités interministériels aux ruralités (CIR) en 2015 et 2016 qui ont arrêté un programme de soutien aux territoires ruraux.

Le CIR qui s'est tenu à Privas (Ardèche) en mai 2016 a renforcé les mesures déjà prises et a instauré un nouveau dispositif : **le contrat de ruralité**.

Le contrat de ruralité est un document intégrateur de toutes les mesures des CIR et comprend 6 volets prioritaires. Il est conclu pour 6 ans avec une révision à mi-parcours.

- accessibilité aux services et aux soins
- développement de l'attractivité (économie, tourisme, numérique...),
- redynamisation des bourgs centres et soutien aux commerces de proximité
- mobilités,
- transition énergétique,
- cohésion sociale.

Les contrats de ruralités constituent le cadre de cohérence de l'action publique.

S'agissant du financement 2017, la loi de finances a dédié 216 millions d'euros du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) aux contrats de ruralité, dont 11 millions d'euros pour la région Bourgogne Franche Comté et **916000 € pour le Jura**.

Le premier contrat de ruralité a été signé le 13 mars 2017 entre l'État, le Département et la communauté de communes du Val d'Amour. Les communautés de communes de l'arrondissement de Saint Claude, la communauté de communes Arbois, Poligny et Salins ainsi que le Pays lédonien sont candidats à ce contrat et travaillent en 2017 à leur projet de rédaction.



◆ Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP)

Le Gouvernement a fait de l'égalité d'accès aux services dans tous les territoires une priorité d'action. L'accessibilité aux services est primordiale pour les territoires ruraux et favorise :

- le maintien et l'attractivité de la population
- le maintien des fonctions essentielles : services publics, commerces de proximité...
- un maillage territorial, cadre de référence pour les bassins d'emploi,
- la garantie d'une solidarité et d'une cohésion sociale.

La Loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit l'élaboration conjointe entre le préfet et le président du Conseil Départemental d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP).

Le comité de pilotage SDAASAP a été installé le 4 juillet 2016. Il y a été décidé de réaliser un diagnostic territorial en partenariat avec l'INSEE. Ce projet est cofinancé par le département et l'État.

Le diagnostic est en cours de réalisation et sera présenté lors d'une réunion du comité de pilotage pour avis. Dès qu'il sera validé un plan d'action sera décliné afin de pouvoir approuver fin 2017 le nouveau schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

◆ Ateliers des territoires de montagne

Suite à un appel à candidature lancé au printemps 2016, les directions départementales des territoires de l'Ain, du Doubs et du Jura (soutenues par leurs préfets respectifs) se sont engagées, avec les élus, dans une démarche d'Atelier des Territoires sur la thématique « **Vivre et travailler en montagne à l'heure du changement climatique** ».

L'année 2016 a été principalement consacrée à sa mise en place (appel et dépôts de candidatures, choix des sites retenus, recrutement de prestataires, constitution d'équipes projet...). La démarche entre désormais, pour chaque site, dans la phase opérationnelle de conduite des ateliers qui constitue son fondement même et son originalité.

L'Atelier des Territoires spécifique « Massif du Jura » (pilote par la DDT) sera mené sur 3 sites :

- site sud : plateaux du Retord et de Hauteville dans l'Ain
- site médian : parc naturel régional du Haut Jura sur l'Ain le Jura et le Doubs
- site nord : stations de ski de moyenne montagne du pays du Haut Doubs.

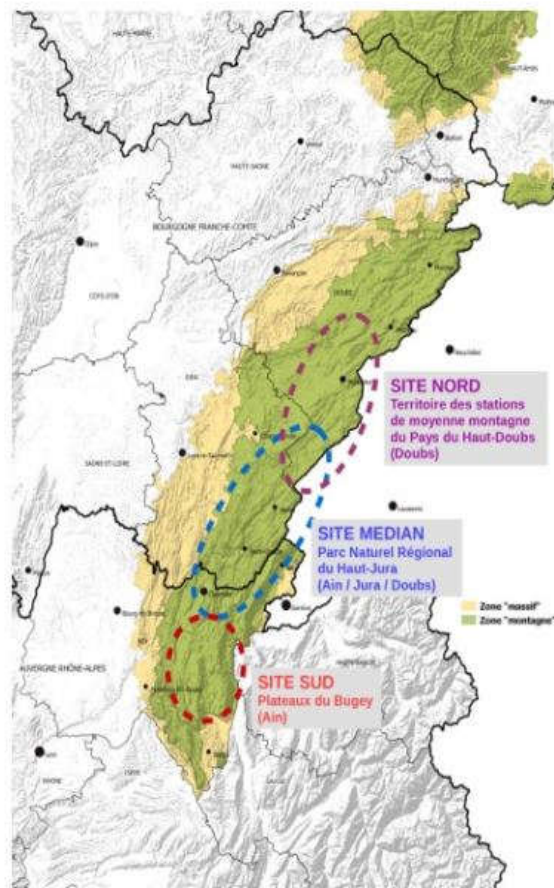
La thématique sera commune et l'objectif sera d'échanger, de confronter les problèmes rencontrés et de capitaliser les expériences afin de définir des stratégies cohérentes.

Pour ce faire, une équipe pluridisciplinaire constituée de 7 membres émanant de 4 bureaux d'étude différents : Franck Boutté Consultants (urbanisme et développement durable), TN+ (urbanisme et paysage), Alphaville (urbanisme et programmation) et RR& A (mobilités) a été recrutée par l'État..

Elle accompagnera les élus dans leurs réflexions et aura en charge la production des documents de travail, carnet d'atelier, feuille de route et plan-guide de chacun des sites mais aussi d'une feuille de route inter-sites sur l'ensemble du massif du Jura.

atelier des territoires

Vivre et travailler dans le **MASSIF DU JURA**
à l'heure du changement climatique



1 Massif - 3 sites d'ateliers

◆ Développement du numérique



La stratégie de l'État pour le déploiement du très haut débit a été officialisée par un arrêté du Premier Ministre en date du 29 avril 2013 (Plan France Très Haut Débit). Son objectif : déployer de nouveaux réseaux en fibre optique de bout en bout (fibre jusqu'à l'abonné ou FttH pour Fiber to the Home) sur l'ensemble du territoire.

Le plan FTTH fait des schémas départementaux d'aménagement numérique (SDAN) la pierre angulaire de la planification locale (Loi du 17 décembre 2009). Il a pour objectif de **couvrir en accès haut débit 75 % de la population d'ici 2023** soit 119 000 prises de raccordement.

Le rôle de coordination de ce plan a été confié à la commission consultative régionale pour l'aménagement du numérique des territoires (CCRANT).

Compte tenu du subventionnement des projets publics, le plan FTTH veille à la complémentarité entre les investissements privés (zones AMII) et les investissements publics.

Les zones AMII (investissements privés)

Suite à un appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII) lancé en 2010 par le gouvernement auprès des opérateurs privés, ces derniers se sont engagés à équiper des communes sur leurs fonds propres, d'ici fin 2020.

En Bourgogne Franche-Comté, c'est Orange qui s'est positionné pour réaliser ces investissements pour 337 communes et 620 000 logements. Dans le Jura, le projet d'Orange concerne la ville de Dole et la communauté d'agglomération ECLA, soit 24 communes. Cela représente 28 000 prises réparties sur ECLA (13 000) et la ville de Dole (15 000).

Les réseaux d'initiative publique (RIP) et le schéma d'aménagement du numérique (SDAN) (investissements publics)

Les autres communes du département sont classées en zone RIP et donc de la compétence du département du Jura.

Le SDAN prévoit le développement du numérique selon plusieurs technologies:

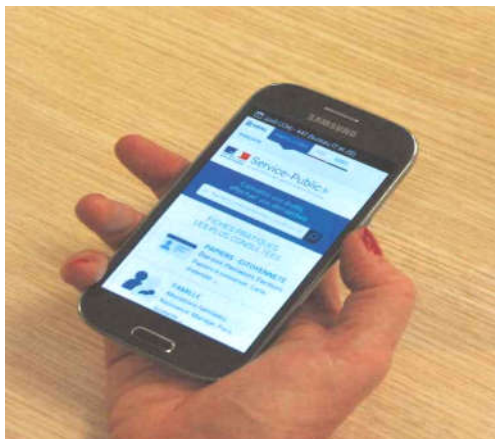
- raccordement au THD pour environ 75 % de la population soit 110 000 prises au total (dont 20 % Orange) en fibre optique,
- montée en débit sur le cuivre pour 6 500 lignes (4,3%),
- 4000 foyers non traités en THD et montée en débit (2,6%) qui bénéficieront d'un équipement satellitaire.

A noter que plusieurs communes ont bénéficié de l'accès au THD dans le cadre d'une opération pilote porté par le SIDEDEC et portant sur les communes de : Jeurre, Vaux les St Claude, Champagne sur Loue, Cramans, Marnoz, Aiglepierre et La Chapelle sur Furieuse (1425 prises).

Une montée en débit a également été réalisé dans les communes de Vilette les Dole, Abergement la Ronce, Beaufort et Gevingey soit 1400 prises.

Montant des investissements	Etat	Région	Conseil départemental et EPCI
66,6 Millions d'€	22,6 Millions d'€	10,3 Millions d'€	34,70 Millions d'€
	35 %	15 %	50 %

◆ Développement de la téléphonie mobile : les zones blanches dans le Jura



Lancée depuis plusieurs années, la couverture en téléphonie mobile du territoire constitue une priorité pour l'État, priorité réaffirmée lors des comités interministériels de 2015 et 2016. L'objectif est de couvrir toutes les communes en zone blanche d'ici fin 2016, début 2017.

Les zones blanches sont des zones où aucun opérateur n'est présent contrairement aux zones dites grises, où au moins un opérateur est présent.

Pour déterminer les zones, il est procédé avec les opérateurs à des campagnes de mesures qui permettent de déterminer si la zone en question est couverte ou non.

Evolution de la situation entre l'automne 2015 et décembre 2016

Une première série de mesures a eu lieu en automne 2015. Parmi les communes ayant fait l'objet de mesures (La Mouille, Grande Rivière, Morbier, Le Lac des Rouges Truites, Foncine le Haut, Crotenay, Crançot, Cuvier, Equevillon, Eclans Neron, Vulvoz, Lamoura, Lajoux, Les Molunes, Larrivoire et Lézat), 2 communes ont été reconnues zones blanches : Eclans Neron et Vulvoz. Par arrêté du 5 mai 2017, la commune de Clucy a été reconnue zone blanche.

L'État assure la maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés pour installer un pylône (FREE est l'opérateur) et son financement à l'exception de l'achat du terrain éventuel et de la viabilisation qui reste à la charge de la collectivité.

Une deuxième campagne de mesure s'est déroulée les 28 et 29 novembre 2016 sur les communes de Lézat, les Molunes, Larrivoire, Le Lac des Rouges Truites, Crotenay et Clucy.

Un appel à projets portant sur la couverture en téléphonie de zones économiques ou touristiques a été lancé en juin 2016 auprès des EPCI du Jura : aucun ne s'est positionné sur cet appel à projets.

Evolution de la gouvernance : une gestion de proximité pour la résorption des zones grises

La Commission de Concertation Régionale de l'Aménagement Numérique du Territoire (CCRANT), chargée du suivi du numérique THD sera également compétente pour la téléphonie mobile. Le SGAR devient la pierre angulaire de l'instruction des dossiers avant d'être validé par l'Agence du Numérique.

L'État a lancé à la mi-octobre France Mobile, une plateforme de traitement des problèmes de couverture sur laquelle les collectivités pourront faire remonter auprès des opérateurs les problèmes de couverture. Il s'agit d'un « appel à problèmes ». Cette plate-forme fera l'objet d'une présentation dans les départements en 2017.

Le SGAR, devra organiser la concertation avec les opérateurs et accompagner les collectivités dans leur démarche. Un référent devrait être nommé dans les services de l'Etat de chaque département.

C. Soutenir financièrement les territoires

◆ La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résultant de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR), permet à l'État de soutenir les collectivités territoriales dans leurs investissements.

326 dossiers ont été reçus émanant de 238 collectivités. Ces 326 dossiers représentaient un potentiel d'investissement de près de 63 millions d'euros, pour une demande totale de subvention DETR de plus de 22 millions d'euros.

197 dossiers ont été retenus concernant 179 collectivités, soit 60,42 % des dossiers déposés.

129 dossiers n'ont pas été retenus au titre de la DETR 2016, toutefois cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas reçu une suite favorable.

Six axes prioritaires avaient été définis par la commission des élus pour 2016

Catégorie	Nombre dossiers	Montant Investissement	Montant DETR	%	
Maisons de santé	2	568 093,00 €	125 259,00 €	1,41	
Etude de faisabilité – Ingénierie Territoriale	10	524 185,00 €	178 872,00 €	2	
Projet à vocation économique	10	4 311 220,00 €	1 478 927,00 €	16,6	
Bâtiments scolaires	20	4 430 501,00 €	1 695 534,00 €	19,03	
Autres Bâti-ments publics	Accessibilité	56	2 292 775,00 €	860 897,00 €	9,66
	Patrimoine	21	1 238 204,00 €	366 428,00 €	4,11
	Divers	43	6 575 678,00 €	2 493 733,00 €	27,99
	Logements	20	4 455 743,00 €	1 339 021,00 €	15,03
Travaux urgent sécurité	15	693 421,00 €	367 870,00 €	4,13	
TOTAUX	197	25 109 760,00 €	8 906 541,00 €	100 %	

◆ Le fonds de soutien à l'investissement public local (FISPL)

Le fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) réparti en deux enveloppes régionales, le FSIPL a soutenu 9 projets jurassiens pour un total d'aide de 3 381 300 €.

5 dossiers pour un montant de 1 730 000 € de subvention ont été retenus au titre de la première enveloppe consacrée au soutien des politiques publiques (rénovation énergétique, mise aux normes, développement des énergies renouvelables...)

3 dossiers pour un montant d'aide de 1 651 380 € ont été retenus au titre de la revitalisation des bourgs centres constituent la deuxième enveloppe.

Le FSIPL a été reconduit en 2017.

mis à jour le 22 décembre 2016

Bilan 2016 des concours financiers aux collectivités

CONCOURS FINANCIERS	2015	2016	Evolution en %
AIDES AU FONCTIONNEMENT			
DGF des communes (1)	44 481 269	43 729 008	-1,69
DGF des EPCI (dotation interco et dotation compensation)	18 912 443	16 305 930	-13,78
DGF Département	49 269 333	45 518 446	-7,61
DNP - Dotation Nationale de Péréquation	2 003 606	2 150 880	7,35
DSI - Dotation spéciale instituteurs	11 232	11 232	0,00
DEL - Dotation élu local	1 273 836	1 270 905	-0,23
sous-total	115 951 719	108 986 401	-6,01
AIDES A L'INVESTISSEMENT			
DETR	8 757 779	8 906 541	1,70
DGE des départements (3)	1 828 369	777 441	-57,48
FNADT- Fonds national d'Aménagement de Développement du Territoire	460 634	1 018 454	121,10
FNADT Massif	280 160	477 993	70,61
TDIL - Réserves parlementaires	563 815	687 012	21,85
Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	0	0	
FCTVA - Fonds de compensation de la TVA	24 671 970	21 679 688	-12,13
Produit des amendes de police (sécurité routière) + radars automatiques	1 409 955	1 427 142	1,22
compte d'affectation spécial "Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale" (FACE)	2 613 000	2 617 000	0,15
soutien investissement communes groupements grandes priorités		1 730 000	
soutien investissement bourgs centres		1 651 380	
sous-total	40 585 682	40 972 651	0,95
FINANCEMENT DES ACCROISSEMENTS DE CHARGE RESULTANT DES TRANSFERTS DE COMPETENCE			
DDEC - Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges	1 259 991	1 259 991	0,00
DGD du département - Dotation Générale de Décentralisation	1 691 891	1 691 891	0,00
DGD urbanisme - Dotation Générale de Décentralisation	149 888	146 042	-2,57
DGD Aéroports - Dotation Générale de Décentralisation	19 422	19 422	0,00
DGD transport urbain - Dotation Générale de Décentralisation	24 757	24 757	0,00
Dotation titres sécurisés	80 480	80 480	0,00
FMDI - Fonds Compensation pour l'Insertion	1 398 164	1 267 647	-9,33
TIPP (Compensation RMI - RSA)	9 723 863	9 723 863	0,00
sous-total	14 348 456	14 214 093	-0,94
FONDS DE PEREQUATION			
FDPTP - Fonds Départemental de Péréquation Taxe Professionnelle (répartition aux collectivités décidée par le conseil général)	1 675 991	1 675 991	0,00
Fonds de péréquation des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement réparti aux communes de - de 5 000 habitants	3 546 295	3 546 295	0,00
DMTO - Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux des départements reversé au département du Jura	1 936 187	4 021 308	107,69
FSD - Fonds de solidarité en faveur des départements	714 698	530 682	-25,75
FDACR - Fonds Départemental d'Adaptation au commerce rural	0	0	
FNGIR - Fonds national de garantie individuel des ressources	8 189 397	8 189 397	0,00
FPIC - Fonds de péréquation intercommunale (2)	2 261 781	2 484 971	9,87
sous-total	18 324 349	20 448 644	11,59
COMPENSATION DES EXONERATIONS			
DCTR - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	9 372 304	9 372 304	0,00
Allocations compensatrices 4 taxes versées aux collectivités	10 763 420	9 254 742	-14,02
sous-total	20 135 724	18 627 046	-7,49
total général	209 345 930	203 248 835	-2,91

(1) La DGF des communes comprend:

- . la dotation forfaitaire
- . la dotation de solidarité urbaine
- . la dotation de solidarité rurale
- . la dotation touristique

(2) **FPIC 2016** - La loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources intercommunales et communales pour les reverser à des ensembles intercommunaux moins favorisés.
- prélèvements 2016 : 18 epci et 2 communes isolées concernés pour un total de 3 232 318
- versements 2016 : 10 epci et 2 communes isolées concernés pour un total de 2 484 971€

(3) en 2016, seul le 1er trimestre 2016 a pu être payé (pas de crédits de paiement pour les 2ème et 3ème trimestres 2016).

2. Préparer la transition écologique et énergétique

A. Protéger la ressource en eau et préserver la qualité des milieux aquatiques



L'année 2016 a vu la réalisation simultanée de deux opérations importantes de renaturation de cours d'eau :

- le Nanchez, à Prénovel, sous la conduite du parc naturel régional (PNR) du Haut Jura,
- le ruisseau de Panessièrre, à Chatelneuf, projet porté par la fédération départementale des chasseurs du Jura (FDCJ).

Ces réalisations s'inscrivent dans une démarche entreprise depuis plusieurs années dans le Jura.

- Le PNR du Haut Jura compte à son actif plusieurs projets de renaturation de cours d'eau : la Lemme à Fort du Plasne, le Marais de la Savine à Saint Laurent en Grandvaux, le Galavo au Lac des Rouges Truites.

- L'office national des forêts a déjà réalisé deux programmes importants de renaturation en forêt de Chaux, avec la collaboration de l'université de Franche-Comté.

- La FDCJ avait déjà témoigné de son expérience en matière de restauration de zones humides.
- Le conservatoire des espaces naturels a entrepris une opération à Vers en Montagne.

La direction départementale des territoires accompagne les projets dès l'amont. Des points réguliers sont faits avec les principaux acteurs, en particulier le PNR, afin d'anticiper les opérations à venir, de déterminer les procédures à mettre en œuvre en particulier vis-à-vis de la législation sur l'eau et des objectifs de la directive cadre sur l'eau retranscrits dans le SDAGE.

La diversité des porteurs de projets et le nombre de projets menés à bien depuis cinq ans sont importants. Entre 2011 et 2016, plus de la moitié des dossiers d'autorisations de travaux en cours d'eau instruits par la DDT portaient sur des opérations de renaturation. C'est le signe d'une dynamique collaborative solide vers la restauration de ces milieux naturels et d'une implication entière d'un grand nombre d'acteurs.

Pour 2017, des démarches de même type se poursuivent. Le PNR, l'ONF, la FDCJ et d'autres acteurs travaillent sur de nouveaux projets de renaturation.

B. Préserver l'environnement

◆ Activité du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

Le CODERST est chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et d'eau minérales naturelles, de piscines et baignades, de risques sanitaires liés à l'habitat et de lutte contre les moustiques.

38 dossiers ont été soumis à l'avis du CODERST lors des 11 réunions qui se sont déroulées en 2016.

◆ Les énergies renouvelables : l'éolien



Le seul parc éolien autorisé à ce jour dans le département du Jura est celui prévu sur la commune de Chamole (6 éoliennes). En 2016, ce parc a fait l'objet d'une autorisation de changement partiel d'exploitant pour une des éoliennes qui fera l'objet d'un financement participatif local. La construction de ce parc est prévue en 2017.

Concernant d'autres projets éoliens dans le Jura, une demande d'autorisation est en cours d'instruction en 2016/2017 pour un parc situé sur les communes de Gendrey, Saligney et Sermange. Quelques autres projets sont au stade de l'étude de faisabilité par les porteurs de projets.

◆ Transition énergétique et croissance verte (TECV)

4 collectivités du Jura ont été lauréates de l'appel à projet lancé par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer : le conseil départemental, le parc naturel régional du Haut-Jura, la communauté de communes Jura-Nord, et la commune de Pont-de-Poitte. Ces collectivités ont fait émerger des **projets de mobilités douces** (création de tronçon de voie verte, euro-véloroute, étude voie verte urbaine, mise à disposition de véhicules électriques de vélos) des projets de rénovations énergétiques, des projets de production d'énergie renouvelable en autoconsommation (une chaufferie bois, une production photovoltaïque pour alimenter deux stations d'épuration).

Pour accompagner la transition énergétique des territoires, la loi TECV a également instauré les Plans Air Climat Énergie Territoriaux (PCAET) porté à l'échelle de l'EPCI. La loi impose 5 PCAET dits « obligés » dans le JURA. : communauté d'agglomération du Grand-Dole, communauté de communes d'Arbois Poligny Salins Coeur du Jura, communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, communauté de communes Haut Jura St Claude et ECLA.

En parallèle, la production d'énergie se développe :

- dans le domaine de l'éolien : projet « la Comtoise » à Sermange Gendrey Saligney, Chamole .
- dans le domaine agricole avec des unités de méthanisation à Gendrey, St Baraing, La Ferté ; d'autres sont en réflexion à Montmalin.
- dans le domaine photovoltaïque avec deux candidatures à l'appel à projet de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour choisir les projets de production d'énergie photovoltaïque au sol qui bénéficieront d'un tarif de rachat « aidés » (Picarreau et Bois de Gand)

A noter également quelques projets porteurs dans le jura : deux toitures de fermes couvertes de panneaux photovoltaïques, 4 communes qui veulent une centrale villageoise photovoltaïque, ou la rénovation d'une micro centrale hydro-électrique.



Moderniser l'Etat

1. Simplifier le service rendu aux usagers

A. La simplification des démarches administratives pour l'ensemble des usagers

◆ La saisine par voie électronique (SVE)

Depuis le 7 novembre 2015, tout usager peut saisir par voie électronique les services de l'État dans le département, en quelques clics, depuis la première page du site internet des services de l'État dans le Jura www.jura.gouv.fr.

Ce nouveau mode d'échange avec l'administration est désormais ouvert également aux mairies et établissements publics, exception faites des services de défense et de sécurité nationale et des organismes de sécurité sociale.

Démarches concernées: transmission d'une demande, d'une déclaration, d'un document ou d'une information. Toute démarche dès lors qu'elle ne nécessite pas une présence physique de l'utilisateur, la production d'un document original ou ne figure pas dans un décret d'exclusion).

Ce **service, facultatif, gratuit et sécurisé** présente des avantages tant pour l'utilisateur que pour l'administration. Il constitue une opportunité pour moderniser notre relation à l'utilisateur, de favoriser la proximité et de s'inscrire dans une démarche écoresponsable (0 papier, 0 encre, 0 déplacement).

Plus particulièrement, pour l'utilisateur, cette dématérialisation permet de :

- saisir à toute heure et en tout lieu l'administration (accessibilité),
- gagner du temps (pas d'attente au guichet, pas de trajet),
- de bénéficier d'un traitement rapide de sa demande (premier niveau de réponse sous 7 jours ouvrés),

Pour l'administration, cet outil présente des capacités de traçabilité des dossiers, de stockage et d'archivage numérique tout à fait appréciable.

Par ailleurs il sécurise juridiquement les échanges par la délivrance d'accusés de réception en tout point conformes aux obligations réglementaires.

CHIFFRES CLES

59 SVE

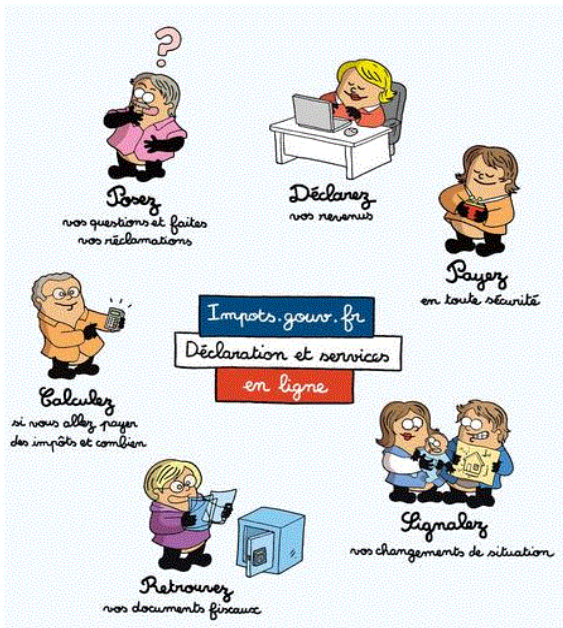
180 courriels par mois

adressés à prefecture@jura.gouv.fr

99,6 % de ré-

ponse adressées en mois de 5 jours ouvrés

◆ La promotion de la déclaration en ligne des revenus



Avec l'instauration d'une obligation de télé-déclaration pour les contribuables avec un revenu fiscal de référence supérieur à 40 000 euros, le nombre de foyers fiscaux ayant déclarés en ligne leurs revenus a progressé de 35 % par rapport à 2015 pour atteindre 65 791 foyers sur 148 371, soit 45 % des contribuables.

Nouveauté en 2016 : l'usager qui télé-déclare bénéficie **immédiatement** d'un **avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu** et peut donc justifier plus rapidement de ses revenus auprès des bailleurs ou d'une autre administration. Ce nouveau service de la DGFIP remplace également l'avis de non-imposition pour les usagers non imposables.



◆ L'amélioration de la qualité de service offerte aux usagers par le développement des téléprocédures en matière de délivrance des titres notamment

Offrir aux usagers un accueil de qualité constitue une priorité gouvernementale traduite dès 2012 dans le programme de Modernisation de l'Action Publique (MAP). Ainsi, en 2013, le ministère de l'intérieur a souhaité que toutes les préfectures soient labellisées Marianne ou Qualipref. L'objectif atteint, le nouveau défi a consisté pour toutes les préfectures à être labellisées Qualipref 2.0 fin 2015.

La préfecture du Jura a respecté l'objectif ministériel puisqu'elle a obtenu le label, gage de qualité et de modernisation des relations avec les usagers, en septembre 2015.

Dans le cadre de cette politique, elle réalise chaque année, en partenariat avec le lycée Montciel de Lons-le-Saunier, une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble des usagers lui permettant d'identifier les points les moins satisfaisants de son organisation et de mettre en place des plans d'actions pour y remédier.

Les résultats de l'édition 2016 confirment une fois encore le niveau élevé de satisfaction des usagers vis-à-vis de la qualité des services proposés (Cf tableau ci-dessous) et témoignent de l'engagement de chacun des agents de la préfecture dans l'exercice de leurs missions.

Thèmes		
Accueil téléphonique	85%	15%
Site internet	88%	12%
Accueil physique	94%	6%
Niveau général de satisfaction	89%	11%

Le développement des téléprocédures constitue un levier important de l'amélioration de la qualité de service offerte aux usagers : 0 déplacement, 0 papier, 0 attente.

Par ailleurs, au regard du nombre de titres délivrés chaque année (cf encadré), la dématérialisation progressive de l'ensemble des demandes s'inscrit dans une logique éco-responsable et constituera une source importante d'économie tant pour l'administré que pour l'administration.

Pour les permis de conduire : le processus a commencé **dès juillet 2016**, notamment pour les duplicatas.

89 usagers jurassiens ont utilisé cette téléprocédure en 2016, 66 depuis janvier 2017.

D'autres démarches seront progressivement dématérialisées en 2017 selon un calendrier non encore validé.

Pour les certificats d'immatriculation : il est possible depuis plusieurs années d'opérer un changement d'adresse ou d'obtenir un certificat de non-gage. D'autres démarches, notamment le duplicata ou l'immatriculation d'un véhicule d'occasion, seront déployées à compter d'avril et de juillet 2017.

CHIFFRES CLES

35 511

Certificats d'immatriculation

1 712

Titres de séjours

13 842

Cartes nationales d'identité

9 145

Permis de conduire

B. La dématérialisation entre collectivités et comptables publics

La modernisation des relations entre les collectivités et les comptables publics présente des enjeux d'efficacité importants. Dans ce sens, l'achèvement du déploiement du nouveau protocole d'échanges des données comptables entre collectivités et comptables publics (PESV2) symbolise un grand progrès.

La dématérialisation des pièces comptables et des pièces justificatives s'est poursuivie activement pour atteindre 94,38% des budgets des collectivités au 31/12/16. La dématérialisation est même totale pour 61,74 % des budgets des collectivités qui ont opté pour la signature électronique.

Les avantages :

- **3 107 175 feuilles A4 ont été dématérialisées en 2016, soit 6 214 ramettes de papier économisées.**
- Maîtrise du délai de paiement du comptable qui était au 31/12/2016 à 3,74 jours contre 4,30 jours en 2015.

Perspectives 2017

Le déploiement de la dématérialisation totale (jusqu'à la signature électronique) sera poursuivie au bénéfice du maximum de collectivités pour faciliter le déploiement de la facturation électronique.

C. Le déploiement de la facturation électronique et de la dématérialisation des avis à payer (PESASAP) en faveur des entreprises



La loi du 02 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises et l'ordonnance du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique constituent un levier important ayant vocation à permettre aux entreprises d'être payées le plus rapidement possible et, ainsi, d'améliorer leur trésorerie.

À compter du 1er janvier 2017, l'État tout comme les collectivités territoriales et les Établissements Publics Locaux (CEPL) doivent être en mesure :

- d'accepter les factures électroniques reçues de certains de leurs fournisseurs (grandes entreprises soumises à l'obligation mais aussi fournisseurs de plus petite taille souhaitant abandonner le papier sans tarder) ;
- d'émettre leurs propres factures électroniques à destination d'autres entités publiques (par exemple, un syndicat d'eau à destination de clients comme les communes de son ressort géographique).

Au niveau local, le dispositif a été présenté dans le cadre de la semaine de l'innovation publique. La préfecture, la DDFIP, le SIDEC et l'Association des Maires du Jura ont tenu 3 réunions à Lons-le-Saunier, Saint-Claude et Dole qui ont permis de rencontrer plus de 150 CEPL.

D. Le développement du numérique dans les écoles

Le **Plan numérique pour l'éducation** lancé en 2015 par le Président de la République a pour but de :

- permettre aux enseignants et aux élèves de profiter de toutes les opportunités offertes par le numérique pour enseigner et pour apprendre,
- mieux préparer les générations futures à agir dans le monde de demain.

Sa mise en œuvre repose sur quatre piliers : la formation, les ressources, l'équipement et l'innovation.

Sur la base d'un projet pédagogique rédigé par les équipes enseignantes volontaires et d'un conventionnement avec les collectivités territoriales référentes, il permet un subventionnement pour l'achat d'une à trois classes mobiles par école retenue. Le principe est celui d'un financement à parts égales entre l'État et la collectivité. Chaque unité comprend un équipement mobile (tablettes) pour les élèves en synergie obligatoire avec un poste enseignant de pilotage.

Grâce à cette opération, **dix classes mobiles ont été installées dans dix écoles du département** fin 2016, début 2017, entraînant un financement de 40 000 euros par l'État (4 000 euros par équipement). Cent vingt-neuf journées de formation pour les enseignants ont été réalisées (un minimum de trois journées par enseignant est prévue pour accompagner la mise en œuvre du plan).

Treize autres projets seront finalisés d'ici la fin de l'année 2017 selon ces modalités.

2. S'appuyer sur les nouvelles technologies pour se réorganiser : le plan préfecture nouvelle génération



L'année 2016 a été marquée en préfecture par la préparation de la mise en œuvre effective du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), plan présenté par le Premier Ministre en comité spécial des préfectures le 14 décembre 2015.

Le PPNG est une **réforme sans précédent** visant à utiliser le potentiel des **nouvelles technologies** pour rendre un service de **meilleure qualité** aux usagers et recentrer les missions de l'État local sur **quatre missions régaliennes** que sont la gestion des crises, la lutte contre la fraude documentaire, l'expertise juridique et le contrôle de légalité, et enfin, la coordination territoriale des politiques publiques.

En s'appuyant sur la généralisation du recours aux télé-procédures ou à des tiers de confiance, ce plan prévoit de réformer profondément d'ici novembre 2017 les modalités de délivrance des titres réglementaires que sont la carte nationale d'identité (CNI), le passeport, le permis de conduire (PC) et le certificat d'immatriculation des véhicules (CIV). En effet, ces titres seront prochainement instruits dans des plateformes appelées CERT (Centre d'Expertise et de Ressource des Titres) réparties sur l'ensemble du territoire national.

Compte tenu du recentrage de l'activité des préfectures sur quatre missions prioritaires, les **organigrammes** de la préfecture du Jura et des sous-préfectures de Dole et de Saint Claude ont été **modifiés** (arrêtés du 29 décembre 2016). Leur application se fera progressivement courant 2017 et sera susceptible d'évolution. Ces organigrammes sont le fruit des réflexions menées dans un souci constant de **transparence, de dialogue social et de participation** avec l'ensemble des agents. En témoignent, les quatre types d'instances dédiées aux réflexions sur le PPNG installées à la préfecture du Jura :

• a) **7 groupes de travail thématiques**, constitués d'une quarantaine d'**agents volontaires** (titres, sécurités, expertise juridique/contrôle de légalité, immobilier, coordination interministérielle/ingénierie territoriale, sous-préfectures, RH) ;

• b) 2 Comités de PROJets (**COPROJ**) présidés par le secrétaire général et réunissant les portes paroles des groupes de travail et les organisations syndicales,

• c) **4 comités techniques** réunis entre le 12 septembre 2016 et le 6 décembre 2016.

• d) **4 Assemblées générales des personnels (AG)** dédiées au PPNG entre le 9 septembre 2015 et le 31 janvier 2017.

Le PPNG engendre un **repyramidage** des effectifs et des mobilités fonctionnelles (mais pas de mobilité géographique forcée). Il a donc nécessité dès 2016 un **accompagnement individualisé** des agents par le bureau des ressources humaines :

- entretiens pour les 20 agents « titres » avec leur hiérarchie / le bureau des ressources humaines / le conseiller mobilité carrière,
- e-learning sur 6 modules dénommés les « Indispensables »,
- séances de préparation aux concours,
- immersion dans les services pour découvrir de nouveaux métiers....

LES SERVICES DE L'ETAT DANS LE JURA

Préfecture du Jura

8 rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER CEDEX
Téléphone : 03.84.86.84.00
Courriel : prefecture@jura.gouv.fr

Sous-préfecture de Dole

23 place de la sous-préfecture
39100 DOLE
Téléphone : 03.84.79.44.00
Courriel : sp-dole@jura.gouv.fr

Sous-préfecture de Saint-Claude

1 rue de la sous-préfecture
39205 SAINT CLAUDE
Téléphone : 03.84.41.32.00
Courriel : sp-saint-claude@jura.gouv.fr

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

8 rue de la préfecture
39021 LONS LE SAUNIER CEDEX
Téléphone : 03.63.55.83.00
Courriel : ddcspp@jura.gouv.fr

Direction départementale des finances publiques (DDFIP)

8 avenue de Thurel
39021 LONS LE SAUNIER CEDEX
Téléphone : 03.84.35.15.00
Courriel : ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr

Groupement de gendarmerie départementale

51 avenue Camille Prost
39000 LONS LE SAUNIER
Téléphone : 03.84.35.86.00
Courriel : ggd39@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

165 avenue Paul Seguin
39016 LONS LE SAUNIER
Téléphone : 03.63.01.73.00
Courriel : bfc-ud39@direccte.gouv.fr

Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN)

335 rue Charles Ragemey
39021 LONS LE SAUNIER CEDEX
Téléphone : 03.84.87.27.27
Courriel : ce.dsden39@ac-besancon.fr

Unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles (UT.DRAC)

8 avenue de Thurel
39000 LONS LE SAUNIER
Téléphone : 03.84.35.13.51

Direction départementale des territoires (DDT)

4 rue du Curé Marion
39015 LONS LE SAUNIER
Téléphone : 03.84.86.80.00
Courriel : ddt@jura.gouv.fr

Unité départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UD.DREAL)

165 avenue Paul Seguin
39016 LONS LE SAUNIER
Téléphone : 03.84.87.30.35
Courriel : ud39.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr

Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)

6 avenue du 44ème RI
39000 LONS LE SAUNIER
Téléphone : 03.84.35.17.26
Courriel : ddsp.39@interieur.gouv.fr

Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

7 place de l'Ancien Collège
39000 LONS LE SAUNIER
Téléphone : 03.84.24.09.08
Courriel : sec.se39@onacvg.fr

Délégation territoriale de l'agence régionale de la santé (ARS)

24 rue des Ecoles
39000 LONS LE SAUNIER
Téléphone : 03.84.86.83.00

Préfecture du Jura

Bureau de la Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00

Télécopie : 03.84.43.42.86

Email : pref-communication@jura.gouv.fr



La communication en quelques chiffres

+ 270 contacts avec les

médias (communiqués, conférences de
presse, demandes...)

167 873 connexions

au site internet des services de l'Etat dans
le Jura : www.jura.gouv.fr

1 737 Abonnés

au compte Twitter @Préfet39

1 273 Tweets